

4433653

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2019
Retour Préfecture : 25/11/2019



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 17 octobre 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 17 octobre 2019

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	5
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	5
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019. APPROBATION.....	14
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	14
6 - REGIME INDEMNITAIRE. AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE.....	14
7 - DECISION MODIFICATIVE N°1. EXERCICE 2019.....	20
8 - ADMISSION EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL.....	22
9 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2019. 3 ^{EME} REPARTITION. CONVENTIONS.....	22
10 - ABORDS DES RESIDENCES CONDE / LECLERC. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE L'OPHAM.....	24
11 - AQUAPOLE. TRANSFERT DE PROPRIETES AU PROFIT D'AMIENS METROPOLE.....	27
12 - SIP. RUE D'ELBEUF. REHABILITATION DE 22 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ..	29
13 - OPH D'AMIENS METROPOLE. RUE DU DOCTEUR FAFET. CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	29
14 - CLESENCE. ZAC RENANCOURT ILOT D7. CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	30
15 - CLESENCE. ZAC INTERCAMPUS ILOT 1L2A. RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL. CONSTRUCTION DE 53 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	30
16 - CLESENCE. ZAC INTERCAMPUS ILOT 1L2A. RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL. CONSTRUCTION DE 53 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	30
17 - ALSH TOUR DU MARAIS. TRAVAUX. PREMIERE TRANCHE. RECHERCHE DE FINANCEMENTS EXTERIEURS. APPROBATION.....	31
18 - DENOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS.....	31
19 - LABELLISATION DE CRECHES A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	33
20 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.....	36
21 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020.....	36
22 - SEMOP AMIENS ÉNERGIES. RESEAU DE CHALEUR. AVENANT N°3.....	37
23 - VŒUX / QUESTIONS ORALES.....	45
23.1 - VŒU SUR LA QUALITE DES DENREES ALIMENTAIRES FOURNIES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE EUROPEEN AUX PLUS DEMUNIS (FEAD).....	45
23.2 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA LIMITATION DE VITESSE DANS LE PERIMETRE DE L'HYPER-CENTRE D'AMIENS.....	48
23.3 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX NUISANCES DANS LE QUARTIER ST LEU.....	50

La séance est ouverte à 18 H 14.

MME FOURE : Madame CABURET, est-ce qu'on a le quorum ? ? Alors, je n'ai plus ma petite cloche ? Ah si ! Elle était cachée.

La séance est ouverte. Vous m'excuserez : il faut d'abord que j'ouvre mon ordinateur. Pardon ! Donc le temps que ceux qui le souhaitent arrivent, je vous prie de m'excuser, mais je suis en train d'ouvrir mon ordinateur pour pouvoir suivre.

Mes chers collègues, avant de débiter nos travaux, je tiens à vous faire plusieurs communications.

Tout d'abord, je tiens à revenir sur le décès du Président Jacques CHIRAC. En effet, le Président pour lequel les Françaises et Français manifestaient une réelle affection, s'en est allé. Toute la famille française est en peine. La France entière pleure le chef d'État qu'elle a beaucoup aimé. Nous mesurons aujourd'hui, par l'épreuve de son départ, la force des liens qui unissaient le Président Jacques CHIRAC à son pays. C'est un proche des Français qui disparaît.

Mes premiers mots iront pour sa famille, et en particulier son épouse qui fut constamment à ses côtés pour l'assister jusqu'à ses derniers moments, un couple qui a puisé dans la maladie de leur fille Laurence une fibre sensible envers les plus démunis, les plus affaiblis de la vie et que symbolise l'opération « Pièces Jaunes » avec cette réussite qui témoigne de la générosité des Français. Il faut retenir cette attention toute particulière d'un Président de la République en faveur de la recherche contre le cancer et les maladies orphelines.

Ses racines terriennes corréziennes expliquent son affection pour le monde rural et l'agriculture, qu'il défendait âprement auprès des instances européennes.

Il faut retenir aussi le courage d'un grand Président qui s'est opposé aux États-Unis en refusant de s'allier à la guerre en Irak qu'il estimait injuste et illégale. Ainsi, il préserva longtemps notre pays de représailles terroristes.

Il était le Président de tous les Français et son immense popularité fut le fruit d'une politique qui voulait que les Français soient au cœur de l'action du gouvernement. Il plaidait et agissait pour une Europe sociale, une Europe gouvernée, une Europe des citoyens. Il était attaché à l'unité des Français, gage de paix tant à l'intérieur de nos frontières qu'au-delà.

Les cultures du monde tenaient une place importante dans son action, et pour lesquelles il nourrissait curiosité et passion. Il aimait et respectait les autres civilisations, des arts premiers jusqu'à la culture raffinée de la Chine et du Japon, auxquelles il vouait, par-delà la passion, de l'affection. Nous lui devons le Musée du Quai Branly qui nous apprend combien les autres cultures ont pu influencer nos propres grands mouvements artistiques. Nous savons désormais qu'il n'y aurait pas au PICASSO sans l'art nègre, MATISSE sans les arts méditerranéens, INGRES sans l'art ottoman, et jusqu'à notre cathédrale dont les vitraux comme les portails le doivent à la culture arabe et indienne, ce qui la rend universelle.

Avec lui, nous avons appris que la culture française est grande des autres cultures qui l'ont constituée.

Gardons en nous ce mot précieux qui conditionne notre devise républicaine : aimer pour l'unité, pour l'égalité, pour la liberté, pour la fraternité.

Jacques CHIRAC avait un sens aigu des fragilités françaises, des risques de division, voire d'explosion, sans parler des réticences, à gauche comme à droite, envers toute forme de changement.

L'unité nationale était son souci permanent, cette unité, et je dirais même cette union nationale envers lui s'est notamment manifestée lors des hommages qui lui ont été rendus lors de son décès par les Françaises et les Français de métropole et d'outre-mer, à l'Élysée, aux Invalides et lors de ses obsèques à l'église Saint-Sulpice de Paris. J'ai pu moi-même m'en rendre compte en lisant les très belles phrases écrites par les Amiénoises et les Amiénois dans le registre mis à disposition à l'Hôtel de Ville et que j'ai transmis à sa fille Claude.

Et c'est dans cet esprit d'union nationale que je proposerai, durant ce conseil, que soient dénommés trois lieux de notre ville du nom de trois personnes qui ont marqué notre époque contemporaine et qui sont entrées dans l'Histoire.

Tout d'abord, le pont édifié au-dessus de la voie du chemin de fer, situé entre le boulevard de Strasbourg et l'avenue de l'Hippodrome, sera dénommé, si vous l'acceptez tout à l'heure, Pont Jacques CHIRAC, Président de la République de 1995 à 2007. Quoi de plus normal pour quelqu'un qui aimait à jeter des ponts entre les cultures ?

Puis, la voie anciennement dénommée avenue de Grâce, entre le rond-point de Grâce et la limite intercommunale avec Pont-de-Metz, sera dénommée, si vous le votez tout à l'heure, avenue François MITTERRAND, Président de la République de 1981 à 1995, seul Président de la République décédé qui n'avait pas de voie à Amiens.

Enfin, le square adossé à l'ancienne caserne Dejean réhabilitée en logements sera, si vous le votez tout à l'heure, dénommé Square René LAMPS, Maire d'Amiens de 1971 à 1989, non loin du quartier où il vivait.

À présent, mes chers collègues, et en mémoire de ces trois personnes, et en particulier pour Jacques CHIRAC qui nous a quittés le 26 septembre dernier, je vous invite à observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Avant de poursuivre les communications que j'ai à vous faire, je vous propose que nous passions au premier point de l'ordre du jour : comme d'habitude, les délégations de vote.

J'ai reçu les délégations de vote :

M. Matthieu BEAUVARLET, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ

M. Jean-François CLAISSE	donne pouvoir à	Mme Chantal MODESTE
M. Hubert DELARUE, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Sonia HAMADI
Mme Margaux DELÉTRÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Didier CARDON, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Jacques LESSARD
M. Vladimir MENDES-BORGÈS	excusé	

Voilà les délégations de vote dont je dispose. Y en a-t-il d'autres ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Monsieur MONTIGNY ? Et puis Monsieur DÈCLE. Merci, Paul-Éric. Il en est ainsi décidé.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Dans les autres communications que la toute première que je voulais faire, je vous rappelle que notre prochaine séance se déroulera de manière inhabituelle le 22 novembre, attention c'est un vendredi, et elle débutera à 17 heures, ici même. Je vous l'avais déjà annoncé lors de notre dernier conseil municipal : c'est parce que le jour habituel de notre conseil, le 21 novembre, a lieu le lancement d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse et c'est une date qui nous a été imposée par le Forum de la Jeunesse, puisque c'est une date qui est une date fixée par les organisateurs. Et c'est lors de cette soirée du 21 novembre prochain, à laquelle vous êtes évidemment tous invités, que sera dévoilé le nom, que j'ignore évidemment moi aussi à cet instant, de la Capitale Européenne de la Jeunesse de 2022. Je vous rappelle qu'Amiens était sacrée Capitale Européenne de la Jeunesse 2020 fin novembre 2017 à Cascais, qui était alors la ville portugaise qui avait été sacrée Capitale Européenne de la Jeunesse pour 2018, donc on reste dans cette démarche-là. C'est la raison pour laquelle notre séance est déportée exceptionnellement au vendredi et à 17 heures pour faire en sorte que ceux d'entre vous... Et voilà, c'est consacré en musique, ce changement de date. C'est plutôt joyeux !

Du coup, j'en perds mon fil, mais je vais retrouver mes esprits.

Je vous informe que j'ai reçu un vœu et deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance, comme habituellement.

Ensuite, dans les communications du maire, je voudrais vous informer que vous avez sur vos tables ce document qui est un hors-série du JDA. Ce hors-série reprend certains portraits diffusés dans les pages du JDA et il constitue un formidable outil pour témoigner de la richesse des forces vives présentes dans notre ville et notre agglomération. Il s'agit de portraits d'Amiénois qui ont été publiés dans des JDA plus ou moins anciens.

Je voudrais, en votre nom à tous, bien sûr féliciter Flore JUBERT, directrice de la communication de la ville et de la métropole, Alexis DURAND, rédacteur en chef du JDA, et l'ensemble de la rédaction pour ce très beau travail qui met vraiment en avant de belles figures de notre ville dans de nombreux domaines, que ce soit la culture, le sport, la recherche, le

commerce, les traditions amiénoises telles que la fleur et j'en passe. En tout cas, je vous invite à y prêter une attention toute particulière.

Je voudrais également vous signaler que j'ai reçu, il y a quelques jours, en tout cas depuis notre dernier conseil municipal, une lettre du Président du Conseil Départemental de l'Aude que je vais vous lire :

« *Madame le Maire,*

Suite aux terribles inondations que le département de l'Aude a connues le 15 octobre 2018, la reconstruction de nombreuses infrastructures publiques a mobilisé des moyens humains, techniques et financiers conséquents de la part des collectivités audoises. Dans le même temps, de nombreux particuliers, agriculteurs et entreprises ont dû, eux aussi, faire face aux ravages du climat, et avec temps et patience se relèvent de la catastrophe.

L'élan de solidarité qui s'est manifesté de tout le pays a permis que nous dépassions rapidement l'abattement lié à la constatation des dégâts pour entrer au plus vite dans une phase de reconstruction qui dure encore.

Vous faites partie de ceux qui nous ont aidés dans cette période. J'ai déjà eu l'occasion de vous en remercier et je me permets en ces quelques mots de le faire à nouveau, tant la décision de votre collectivité de nous accompagner mérite d'être soulignée. Sans les moyens financiers reçus, nous n'aurions pas pu être si réactifs. En choisissant d'aider les collectivités audoises à travers le fonds de solidarité cogéré par le Département et l'Association des Maires de l'Aude, votre don de 5 000 € a contribué à prendre en charge, pour les communes classées en catastrophe naturelle, des actions de première urgence telles que les opérations de nettoyage, de mise en place d'équipements provisoires pour les écoles et de navettes pour transporter les élèves, de remise en état urgente d'équipements publics, de remplacement d'équipements mal couverts par les assurances et de réparations diverses. À ce jour, déjà plus de 1,9 million € a été attribué à 90 communes. Beaucoup reste encore à faire et d'autres dépenses devront être engagées pour panser les plaies provoquées par ces terribles inondations qui ont touché le centre et l'est du département.

Tout en menant ses autres actions, le Département demeure mobilisé pour reconstruire l'Aude suite à cette catastrophe et est reconnaissant d'avoir pu bénéficier d'un élan de solidarité sans précédent sur notre territoire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

André VIOLA, le Président du Conseil Départemental de l'Aude. »

Il me semblait normal de vous faire part de cette lettre de remerciements à laquelle nous avons tous participé puisque nous avons tous voté évidemment à l'unanimité cette subvention exceptionnelle au Conseil Départemental de l'Aude.

Je voudrais ensuite vous dire un petit mot très rapide puisque lors de nos instances précédentes, je vous avais dit que s'agissant du barreau TGV Roissy-Picardie, j'allais rencontrer le vice-président de la Commission Nationale du Débat Public, donc Monsieur Floran AUGAGNEUR. Je l'ai rencontré donc depuis notre dernier conseil municipal.

Il m'a donc confirmé qu'il n'y aurait pas un nouveau débat public dans toute sa... comment dirais-je... dans toute sa complexité qui serait relancé pour le fameux barreau Picardie-Roissy que nous attendons depuis quelques dizaines d'années. Et donc je lui ai communiqué, aujourd'hui même d'ailleurs, un certain nombre de documents qui m'ont semblé utiles pour éclairer la Commission du Débat Public, qui va donc procéder à son travail dans les mois qui viennent pour faire en sorte que conformément à ce qui nous a été annoncé par le Président de la République, le barreau TGV puisse être en fonction à l'horizon 2025.

On est toujours sur cet objectif-là, même si, comme Alain GEST l'a rappelé récemment, nous sommes vigilants, on va dire vigilants, à l'égard de la SNCF qui n'a pas le même enthousiasme pour réaliser le barreau Roissy-Picardie que les collectivités locales, qui pourtant le financent, et que l'ensemble des pouvoirs publics et tous les décideurs nationaux.

Enfin, à la demande d'ailleurs des présidents de groupes de l'opposition, je voulais vous faire un petit point sur les conséquences de l'incendie qui a ravagé Rouen, donc les conséquences de l'incendie de l'usine LUBRIZOL à Rouen.

Tout d'abord, je voudrais vous faire part de l'impact de cet incendie suivant les éléments dont nous disposons au regard de notamment ATMO Hauts-de-France. Je voudrais ensuite vous faire un point sur les usines qui sont classées Seveso ou qui sont soumises à une protection particulière et qui se trouvent sur Amiens. Enfin, je voudrais faire un petit focus sur l'entreprise IGOL puisqu'un certain nombre de questions m'ont été posées par des Amiénois sur ces différents sujets.

Alors, tout d'abord, en ce qui concerne l'impact de l'incendie de l'usine LUBRIZOL sur la qualité de l'air en Hauts-de-France, afin de répondre au questionnement légitime quant aux conséquences de l'incendie de l'usine LUBRIZOL située dans l'agglomération rouennaise, dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019, et après contacts avec les responsables d'ATMO Hauts-de-France, il a été constaté les observations suivantes :

L'incendie a provoqué un panache de fumées qui s'est dispersé de la Normandie vers la région Hauts-de-France.

En coordination avec ATMO Normandie, ATMO Hauts-de-France a renforcé sa surveillance de l'air dans la région, en tenant compte :

- Des éléments transmis par Météo France, je cite : «...un déplacement du nuage vers le nord puis l'est de la zone Nord au cours de la matinée du jeudi 26 septembre ...» ;
- Deuxième élément pris en considération, les résultats des mesures de l'air en direct montrant le 26 septembre un léger impact du nuage sur la qualité de l'air en Hauts-de-France, en particulier de 10 heures à 16 heures, sur les mesures de particules PM10 et PM2.5 ainsi que de carbone-suie.

Outre la surveillance habituelle, ATMO Hauts-de-France a réalisé 18 prélèvements supplémentaires sur la trajectoire du nuage, à partir du dispositif existant, sur la période du 25 au 29 septembre.

Les quatre sites de prélèvement concernés représentaient des typologies différentes (urbaine, périurbaine, proximité automobile, proximité industrielle).

Ces prélèvements concernaient les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux lourds, deux familles de polluants qui peuvent intégrer un grand nombre de composés différents.

Au regard de l'incendie de LUBRIZOL, ATMO Hauts-de-France a demandé aux laboratoires chargés des analyses d'étendre la liste des composés habituellement recherchés de 14 à 31. Ces prélèvements ont été analysés et ont livré leurs résultats.

Concernant les odeurs, la plateforme ODO de signalement des odeurs (habituellement ouverte sur Amiens Métropole) a été étendue à toute la région pour permettre aux habitants des Hauts-de-France de déclarer les nuisances observées, et ce dès le 26 septembre, avec 120 déclarations enregistrées.

Les résultats, donc sur les mesures en direct – résultats en particules, carbone-suie :

La recherche des polluants habituellement traceurs d'une combustion (particules, oxydes d'azote, benzène) a mis en évidence un léger effet du passage du panache de fumée, jeudi 26 septembre. Toutefois, les résultats sont restés inférieurs aux seuils réglementaires. Ces résultats détaillés par polluant ont fait l'objet d'un 1^{er} communiqué d'ATMO Hauts-de-France le 2 octobre 2019.

Résultats des analyses complémentaires sur les Hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux :

Pour les Hydrocarbures aromatiques polycycliques :

Une légère augmentation constatée des concentrations pour 10 Hydrocarbures sur les 19 mesurés.

Par rapport à la réglementation, et sachant qu'un seul Hydrocarbure est réglementé, le benzo(a)pyrène, la valeur maximale enregistrée est dix fois inférieure au seuil de référence fixé à 1 ng/m³ en moyenne annuelle. Conséquence : pas de dépassement.

Pour les métaux :

Influence du nuage de fumées moins nette sur les métaux par rapport aux Hydrocarbures.

Une augmentation constatée le 27 septembre pour 4 métaux (le Plomb, le Cuivre, le Manganèse et l'Antimoine) sur Lille-Fives mais pas pour les autres métaux.

Des variations de niveaux observées les 26 et 27 septembre, mais du même ordre de grandeur que les variations habituellement constatées. *(C'est-à-dire que les différences de concentrations en métaux, observées entre les différents sites, sont liées au contexte de la surveillance (urbaine, périurbaine, trafic, industrielle) et à l'influence des sources locales. Elles n'ont pas de relations avec le passage du nuage de fumées.)*

Aucune tendance claire n'a pu être mise en évidence par les mesures réalisées à Isbergues.

Outre ces éléments extraits des communiqués de presse des 2 et 8 octobre, tous les résultats détaillés des prélèvements complémentaires en Hauts-de-France par famille de polluants figurent sur le site www.atmo-hdf.fr et sont plus explicites grâce à de nombreuses infographies.

Voilà les éléments que je pouvais vous apporter sur les conséquences de l'incendie.

Maintenant, quelques mots parce qu'au travers de cet incendie, évidemment on se pose tous des questions en se disant : c'est arrivé à Rouen, mais est-ce que ça ne pourrait pas se produire chez nous ? Donc, j'ai demandé qu'on me fasse un point sur les entreprises qui sont classées Seveso.

Donc, sur notre territoire, 5 usines sont classées Seveso et elles sont toutes situées sur l'espace industriel Nord. Il s'agit d'ID Logistics, de Procter & Gamble, d'Ajinomoto, de Noriap et de Brenntag. Je vous rappelle que Brenntag a cessé ses activités sur Amiens et a cédé son site à Technic et pour l'instant, il est trop tôt pour savoir si Technic va être soumise ou pas à des contrôles particuliers. On n'a pas les éléments encore pour l'instant.

En tout cas, en ce qui concerne ces 5 entreprises, parce que je vais vous parler de Brenntag parmi les autres, sachez que les sociétés exploitant des sites classés Seveso, dont ces 5 entreprises, sont tenues à un certain nombre d'obligations en matière de maîtrise des risques et de gestion de la sécurité :

- adaptation des méthodes et process industriels dans une optique de réduction des risques à la source selon les meilleures techniques disponibles et à un coût raisonnablement acceptable ;
- adoption et mise en œuvre d'une politique de prévention des accidents majeurs qui doit être validée par la direction générale ;
- réalisation d'une étude de danger complète et actualisée tous les 5 ans ;
- mise en place d'un système de gestion de la sécurité documenté ;
- réalisation d'un plan d'opération interne afin de faire face à un événement redouté + tests lors d'exercices réguliers ;
- constitution de garanties financières pouvant être débloquées en cas d'accident ;
- obligation d'information de la population riveraine, plaquette distribuée tous les 3 ans, site Internet présentant les risques ;
- participation à la commission de suivi de site, instance de concertation multi-acteurs concernant les risques industriels.

Sur le respect de ces obligations réglementaires, les entreprises sont inspectées très régulièrement par les inspecteurs des installations classées de la DREAL.

Parallèlement, les pouvoirs publics mettent en œuvre des mesures de deux ordres :

- la maîtrise de l'urbanisation autour des sites,
- et la préparation à la gestion d'un accident.

En ce qui concerne le plan de prévention des risques technologiques, ce plan a vocation à identifier des zones dans lesquelles sont énoncées les mesures de maîtrise de l'urbanisation existante et future allant de prescriptions pour la construction jusqu'à des mesures sur le foncier (par exemple, délaissement ou expropriation). Ce n'est pas le cas à Amiens. Et en passant par des travaux obligatoires en fonction des risques identifiés.

Ce plan est préparé par les services de l'État en concertation avec les industriels, les collectivités locales et les associations de riverains. Il est opposable aux tiers et annexé au PLU de la commune.

Le PPRT d'Amiens Nord a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2012 et révisé le 8 juillet 2016.

En ce qui concerne le plan particulier d'intervention, ce plan constitue une déclinaison spécialisée du plan ORSEC. Je vous rappelle qu'ORSEC veut dire ORganisation de la Réponse de la Sécurité Civile. Il est mis en œuvre par les services de secours sous la direction du préfet en cas d'accident dont les conséquences sortent de l'emprise du site. Contrairement au PPRT, ce plan considère l'ensemble des scénarios redoutés pouvant avoir lieu dans les entreprises Seveso de la zone industrielle sans considération des barrières mises en place ni des probabilités d'occurrence des phénomènes.

Pour le PPI de l'espace industriel Nord d'Amiens, le périmètre majorant, correspondant à la libération dans l'atmosphère d'un nuage toxique de tout l'ammoniac stocké par Ajinomoto, est un cercle de rayon 8,2 kilomètres autour de cette sphère.

Les communes à l'intérieur de ce périmètre ont également l'obligation de se préparer en créant leur propre plan d'urgence, le plan communal de sauvegarde, le PCS qu'on a voté d'ailleurs ici même, il y a quelques années, me semble-t-il.

Enfin, il est à noter que la problématique de la toxicité et des retombées des fumées de combustion post-incendie dans les établissements Seveso n'était, jusqu'à aujourd'hui, que très peu étudiée par les services de l'État. Suite à l'accident de LUBRIZOL, cet aspect va certainement émerger, entraînant une probable évolution de la réglementation en la matière.

Je voulais ensuite vous dire encore un mot des installations classées. Alors, au-delà des 5 usines Seveso situées sur l'espace industriel Nord, Amiens abrite 25 installations classées pour la protection de l'environnement ICPE – ça s'appelle ICPE bien sûr – nécessitant une autorisation préfectorale pour fonctionner. Les entreprises classées ICPE A correspondent au classement directement en dessous du régime Seveso en termes de danger. Les obligations réglementaires sont donc également moindres. Voilà ce que je voulais vous dire sur ces 25 autres entreprises.

Enfin, un mot d'IGOL parce que forcément, quand on habite à Amiens, on pense à IGOL. Ça a l'air de ressembler à ce qui s'est passé à Rouen. Néanmoins, je tiens là aussi à vous dire ce que nos services m'ont écrit.

Donc, si l'établissement IGOL suscite des inquiétudes au regard des conséquences de l'incendie survenu sur le site LUBRIZOL de Rouen, les risques liés aux deux établissements sont sans aucune mesure.

Le site IGOL de la rue de Cagny est soumis à une simple déclaration, alors que le site LUBRIZOL relève du régime de l'autorisation Seveso seuil haut, ce qui signifie que la quantité de produits stockés sur le site IGOL est modeste au regard de celle stockée sur le site LUBRIZOL.

Par ailleurs, les process utilisés sur les deux sites ne sont pas les mêmes. IGOL ne fait que des mélanges à froid de matières qui ne produisent pas de réaction exothermique et qui génèrent donc moins de risques.

En résumé, le site IGOL présente des risques, mais en rien comparables avec ceux engendrés par une installation classée Seveso seuil haut type LUBRIZOL.

Le risque d'incendie représente certainement le risque majorant de l'établissement IGOL, mais ses effets seraient beaucoup plus limités que ceux générés par l'incendie de l'usine LUBRIZOL.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour faire un point d'étape qu'Alain GEST complètera probablement lors du conseil d'Amiens Métropole parce qu'il y a également les impacts liés notamment aux activités agricoles que je n'ai pas abordés évidemment parce que la ville d'Amiens n'est pas directement concernée par cet aspect. Vous avez noté que ce que je vous ai dit relève soit de déclarations faites par ATMO Picardie, soit de notes que m'ont faites nos services. Et évidemment, je reste extrêmement attentive à tous risques qui pourraient surgir à Amiens. Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui. Merci, Madame la Maire. Effectivement, pour ce point sur les différentes installations de notre territoire, juste vous avez fait un point avec... vous avez lu effectivement le compte rendu d'ATMO. Donc là, on est surtout sur le domaine de l'air. On attend encore les analyses complémentaires.

MME FOURE : Absolument.

M. HUTIN : Sur l'eau, on le suit forcément puisque c'est nous qui la distribuons, mais sur l'alimentation, sur les sols, les questions restent entières. On n'a pas été, en tout cas par la préfecture, une zone qui a été vite contaminée et soumise à des restrictions, même si on n'est pas un territoire purement agricole, mais on a quand même aussi des jardins particuliers, des jardins ouvriers et puis aussi quelques territoires aussi de maraîchage, notamment les Hortillons, et là-dessus la question reste entière : on n'a nulle part, on n'a pas encore eu les résultats de l'ANSES.

Sur la question des risques, je pense que cette catastrophe nous rappelle qu'il faut en permanence revoir nos mesures d'information, nos mesures bien sûr de prévention, demander à l'État de jouer son rôle régalien de contrôle des installations, ce qui était plutôt, jusqu'à maintenant, en train d'être diminué. Je pense que malheureusement cette catastrophe lui a fait comprendre que ce n'est pas forcément là qu'il faut faire des économies, sur le contrôle des installations qui peuvent poser un danger et notamment un danger Seveso.

Donc voilà, si on pouvait aussi revoir, et en reparler, nos mesures d'information auprès de la population. On a vu qu'un accident à Rouen peut impacter notre territoire et même ça a été jusqu'en Belgique et ça, c'était effectivement quelque chose qui n'était pas prévu. Et donc voilà, revoir tous ces plans et ces mesures d'information et aussi d'exercices, que ce soit bien sûr dans les écoles, dans le travail.

MME FOURE : Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire. Donc, merci aussi de cette information que nous avons sollicitée.

Mon intervention recoupe celle de Thomas HUTIN parce qu'effectivement notre attention a été alertée à partir du moment où la commune de Bertangles faisait l'objet d'un arrêté préfectoral qui avait des conséquences sur, on l'a bien compris, les produits agricoles et donc on se posait la question de savoir qu'est-ce qui avait été à la base de cet arrêté pour une commune si proche de la nôtre et faisant partie de la métropole. Est-ce que cela avait été sur la base de déclarations des habitants ou des professionnels eux-mêmes ? Ou est-ce que cela avait fait l'objet de contrôles systématiques ? Donc ça, on ne le sait pas finalement. Et on peut constater qu'aucun appel public à signaler ou à prendre des précautions, notamment sur notre territoire, vis-à-vis des jardiniers, des maraîchers, des agriculteurs, voire même des usagers de l'espace public, n'a été fait à titre préventif, non pas pour affoler bien sûr, mais pour dire : « Écoutez, faites plus attention, veillez à mieux laver vos légumes ou vos fruits ». Cela n'a pas été fait.

Donc, ça laisse effectivement un doute dans la population sur le fait qu'on a déjà expérimenté ces nuages qui ne traversaient pas les frontières. Donc là, évidemment, la question sur la qualité de l'air, je pense que vous avez très bien répondu et les services ont pu répondre. Néanmoins, sur les retombées, les dépôts d'éventuelles suies qui seraient tombées et transportées par le nuage, ça, on n'a pas véritablement la réponse. Peut-être qu'elle viendra, mais en tout cas, il n'y a pas eu d'appel à témoignages ou simplement d'alerte sur des précautions qu'il faudrait prendre en attendant que l'on vérifie la réalité des dépôts de pollution.

Alors ensuite sur l'analyse sur les sites amiénois et sur les précautions qu'il faut prendre, en effet, c'est un test grandeur nature qui heureusement n'a pas fait de victime, mais qui nous rappelle qu'on doit être sans arrêt sur le qui-vive, sur l'entraînement, parce que nos plans de sauvegarde sont effectivement à jour, ils ont été délibérés, mais l'entraînement des populations à l'alerte, parfois, peut laisser à désirer parce que ce n'est pas dans la routine. On n'a pas forcément l'expérience de ce genre de situation.

Il y a des plans, par exemple, de distribution de pastilles d'iode. On sait bien dans quels cas on peut en avoir besoin. Est-ce que ces choses-là sont rappelées à la population ? Il est évident qu'on doit y porter davantage d'attention.

MME FOURE : Merci. Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Oui, juste une petite question supplémentaire sur les systèmes d'alerte qui existent sur Amiens. Lors de notre dernière visite de proximité au Petit Saint-Jean justement, un habitant m'a posé la question : comment sait-on qu'une catastrophe arrive ? Parce que notamment il y a la ligne de chemin de fer qui passe dans le Petit Saint-Jean et qu'il y a des transports de matières chimiques dans ce coin-là. Et donc, il me posait la question : quels sont les systèmes d'alerte ? Y a-t-il des sirènes qui existent dans les quartiers pour que tout le monde soit alerté, etc. ? Ça, c'est une question que je me pose également.

MME FOURE : Alors, à ma connaissance...

M. DUPILLE : Et aussi, est-ce que les gens sont informés de ce qui se passe ? Quand on entend une sirène, par exemple, est-ce qu'on sait forcément de quoi il s'agit ? C'est le b.a.-ba mais franchement les gens ne savent pas.

MME FOURE : Alors, à ma connaissance, il y a une sirène qui est en fonction puisque chaque 1^{er} mercredi du mois, vous avez la sirène qui fonctionne à midi pour vérifier qu'elle est bien efficace. Donc, c'est normalement cette sirène qui doit alerter les uns, les autres. Alors après, moi, ce que je serais tentée de dire, c'est, sans faire de pub aucune à qui que ce soit, branchez-vous

sur France Bleu Picardie parce que ce sont eux qui sont les plus réactifs en général pour ce genre de chose, mais ça ne suffit évidemment pas.

Alain GEST m'a demandé la parole, puis Clément STENGEL.

M. GEST : Oui, juste quelques mots en réponse à Monsieur LESSARD qui a abordé surtout le problème sous l'angle agricole.

Il faut savoir d'abord que le nuage a effectivement touché, apparemment, deux communes très, très proches de la métropole, Bertangles qui fait partie de notre agglomération et la toute petite commune de Montonvillers à côté, et que dans les deux cas de figure, et notamment pour avoir rencontré le maire de Bertangles, il était pour le moins étonné. Bien. Mais ce qui explique et ce qui justifie la nécessité d'expliquer comment répondre à la question que vous avez posée, comment les choses ont été déterminées pour justement dire qu'il y a eu quelque chose à Bertangles et à Montonvillers.

La deuxième chose que je souhaitais indiquer, c'est que bien évidemment ce genre d'alerte et d'information est plutôt évidemment du rôle de l'État et des services de l'État, et j'ai constaté cette semaine que, sauf erreur de ma part, Madame la Préfète, outre que sur le plan agricole elle est allée avec des éleveurs laitiers pour signifier et assister à nouveau à la collecte du lait, donc qui est relancée, elle a également programmé prochainement une réunion pour faire le point sur tous ces sujets-là. Je ne peux pas vous dire de tête la date, mais je sais que c'est assez proche de maintenant.

Voilà les deux informations que je voulais vous donner.

Ce qu'on a voulu avec Madame le Maire, et je donnerai quelques éléments la semaine prochaine au conseil d'agglomération sur l'agriculture où on sait qu'aujourd'hui il n'y a rien de particulièrement alarmant, c'est surtout faire en sorte aussi de donner de l'information sans pour autant effrayer les populations. Quand on parle, par exemple, de la société IGOL qui a aussi un site sur la ZAC Jules Verne et qui, progressivement d'ailleurs, va migrer sur Jules Verne, c'est une entreprise dont l'exploitation date de je ne sais combien d'années. Donc, il faut être vigilant mais aussi prudent sur les interprétations et donc c'est la raison pour laquelle, nous, on s'oriente vers les avis des techniciens parce que vous comme moi, je suppose, on doit convenir qu'il y a des limites à nos connaissances dans ce domaine.

MME FOURE : Clément STENGEL.

M. STENGEL : Oui. Merci, Madame le Maire. Peut-être un petit complément technique pour répondre à la question sur le système d'alerte d'information des populations.

Pour répondre à Monsieur DUPILLE, ce système dépend maintenant de l'État dans les organisations ORSEC, donc pour l'organisation des secours, pour les risques majeurs, et que donc effectivement il y a un réseau de sirènes qui sont vérifiées et testées par l'État régulièrement en plusieurs points du territoire de manière à couvrir toute la ville, donc le système SAIP. Et à titre d'information, rappeler que sur le site amiens.fr est téléchargeable, est consultable en ligne très rapidement le document d'information communal sur les risques majeurs où la conduite à tenir sur les risques adaptés pour l'ensemble du territoire de la ville est consultable, puisque nous avons l'obligation d'informer les populations, et que des campagnes d'affichage ont d'ailleurs eu lieu, on l'avait validé dans cette même instance il y a maintenant quelques années, des mises à disposition sur quelle conduite à tenir au niveau des alertes,

notamment sur l'ensemble des bâtiments d'habitation collectifs et les établissements recevant du public. Donc, c'est quelque chose qui a été largement diffusé et qui reste consultable tant sur amiens.fr que le document papier disponible dans les mairies de secteur.

MME FOURE : Merci beaucoup. Bien entendu, nous compléterons l'information qui vient d'être donnée par tout autre élément dont nous pourrions disposer et évidemment nous allons aussi tenir compte de la façon dont les choses se sont passées là pour voir comment on pourrait être plus réactifs, améliorer la communication et faire en sorte que chacun puisse être prévenu au cas, je l'espère improbable mais auquel nous sommes tenus néanmoins de répondre par anticipation, où un tel événement se produirait sur notre territoire. Voilà ce que l'on pouvait dire.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019. APPROBATION.

MME FOURE : Ce procès-verbal vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de l'adopter.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises entre le 9 septembre et le 2 octobre 2019. Ces décisions sont listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je ne fais pas voter puisque c'est juste un compte rendu.

DONT ACTE

6 - REGIME INDEMNITAIRE. AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE.

MME FOURE : Je vous propose d'approuver la mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents de la Police Municipale, notamment par la création d'une indemnité spéciale mensuelle de fonctions et la revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité, dite IAT.

Par ailleurs, dès l'année 2020, il sera introduit une part variable (1 point ajouté au taux de la part fixe) liée à la manière de servir avec une révision annuelle lors de l'entretien professionnel. Ce dispositif représente une dépense de 50 000 € pour la collectivité.

Alors, je voudrais, avant de passer la parole à ceux qui la souhaiteront, dire quelques mots sur ce nouveau régime indemnitaire.

D'abord, vous dire que le régime indemnitaire qui a été adopté pour l'ensemble du personnel municipal et métropolitain ne s'applique pas de droit aux agents de la filière « police municipale ». C'est la raison pour laquelle nous avons estimé logique de prévoir des dispositions spécifiquement pour ces agents.

Donc, un régime indemnitaire existait pour les agents de la police municipale, mais il était très différent de celui applicable à l'ensemble de nos agents et en particulier, le régime indemnitaire

dans la police municipale est adossé au grade et pas à l'emploi. Il a été prévu une modification de ce régime indemnitaire.

Pour être tout à fait claire avec vous, je vous précise que ce qui est proposé est en deçà du maximum autorisé par les textes, mais néanmoins, il conduit à une revalorisation substantielle des rémunérations de nos agents puisqu'en effet cela correspond à quelque chose de l'ordre, en moyenne, de 60 à 70 € par mois, ce qui n'est évidemment pas négligeable.

Je sais qu'une partie de ce régime indemnitaire a suscité des discussions. C'est la toute petite partie variable et qui est liée à la manière de servir. Moi, je voulais vous dire que j'assume complètement qu'une partie du régime indemnitaire soit liée à la manière de servir. Je sais bien que certains estiment que tout le monde doit avoir exactement la même indemnité. Cependant, quand on discute avec les agents, on s'aperçoit que certains agents disent : « Si moi, je fais mon travail excellemment bien et que mon voisin fait son travail juste bien, il est normal quand même que j'aie une petite reconnaissance d'une quelconque façon ». Et je sais que les agents sont très sensibles à cette façon de procéder. Alors l'objectif, c'est évidemment de faire en sorte que cette part variable soit la plus objective possible et c'est bien en ce sens que nous nous engageons.

Et je voudrais enfin dire que je suis très heureuse de constater que pour la première fois depuis de nombreuses années, l'effectif de la police municipale est au complet, ce qui démontre que notre filière d'agents de la police municipale est attractive à Amiens et c'est tant mieux parce que ces agents font, comme l'ensemble de nos agents, mais ces agents en tout cas font un travail qui n'est pas toujours facile, qui est parfois ingrat. J'en veux pour preuve quand tel ou tel est amené à verbaliser, quand tel ou tel est amené à faire circuler des personnes qui veulent se stationner pratiquement devant la salle de classe de leur enfant et que sais-je encore, et gentiment mais avec autorité, ils font en sorte que les choses se passent calmement et correctement. Donc, je voulais vraiment profiter de cette occasion pour saluer le travail qu'ils effectuent et qui n'est pas toujours reconnu à sa juste place.

Monsieur BEUVAIN.

M. BEUVAIN : Merci, Madame le Maire.

Avant d'aborder le sujet de la délibération, je pense que nous pourrions peut-être associer, ce soir, nos pensées et hommages à la personne de Monsieur Jean-Claude FRANCOIS qui était vice-président du comité de quartier de Faubourg de Hem. C'était une personne de caractère. J'avais discuté avec Nedjma. Elle avait trouvé le mot juste. C'était un homme authentique, mais je crois qu'ici il n'avait que des amis. Il a disparu il y a une semaine et je pense que c'était bien d'avoir une pensée et un clin d'œil pour lui parce qu'il a fait un bon travail sur ce comité de quartier pour le maintenir à flot.

Pour ce qui est de cette délibération, Madame le Maire, chers collègues, comme vous le devinez, nous avons un attachement politique et philosophique au service public et donc au statut de la fonction publique. Nous vous rappelons que le premier statut général de la fonction publique est l'un des conquies du Conseil national de la résistance. Comme je vois Pascal RIFFLART qui me regarde, je lui ferai un clin d'œil en lui rappelant qu'il était l'œuvre de Maurice THOREZ (c'est un local de chez lui, dans le Nord-Pas-de-Calais), et que c'est en 1984 qu'un autre ministre communiste affirme le statut de la fonction publique sous l'égide d'Anicet LE PORS.

Or, depuis un certain nombre d'années, différentes réformes ont travaillé à casser les services publics et à amoindrir le statut de la fonction publique.

Les communistes et leurs élus, et d'autres élus de gauche, ont toujours considéré que le statut de la fonction publique devait être une vitrine sociale de bien-vivre pour le monde du travail en général. Mais votre projet de régime indemnitaire ne semble pas en prendre le chemin et de l'écho même, et de l'aveu de certains syndicalistes, il apparaît comme similaire au RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Un RIFSEEP, comme votre projet qui serait le cheval de Troie dans le statut pour renforcer l'individualisation.

Bref, cette proposition de régime indemnitaire, c'est un peu comme le Canada Dry : ça ressemble un peu au RIFSEEP, ça a un petit peu le goût du RIFSEEP, mais ce n'est pas le RIFSEEP mais ça y ressemble beaucoup, tout en comportant les mêmes dangers et dérives graves. Est-ce une tentative pour tester et appliquer plus tard le RIFSEEP à l'ensemble des agents de la collectivité ?

Dans votre projet IFSE, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est remplacée par l'ISMF, l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, et le crédit d'indemnité annuelle du RIFSEEP est remplacé par l'IAT, l'indemnité d'administration et de technicité.

Ces différents régimes ont de particulier qu'ils favorisent les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement en accentuant les inégalités. Or, la séparation du grade et de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit le niveau de rémunération quel que soit l'emploi exercé.

En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée et aux résultats de l'agent, votre régime, comme le RIFSEEP, entaille profondément le principe de carrière et l'assurance de progresser dans la carrière de manière linéaire.

Dans le contexte de restriction budgétaire que nous connaissons, le régime que vous nous proposez, ressemblant au RIFSEEP, accroît les inégalités entre les agents, favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif pour l'exercice des missions de service public auprès de la population. Cela pourra avoir un danger de dégradation de relations de travail, à l'opposé de ce que vous nous affirmez, la mise en concurrence des personnels au sein d'un même service pour bénéficier d'une gratification supérieure à celle du collègue, les effets connus comme les phénomènes de cour, de constitution de potentats locaux ou l'obligation de plaire au chef indépendamment des objectifs de service public. Pourtant, vous avez consulté les syndicats qui vous ont fait part de leur opposition massive à ce projet.

Nous avons la crainte d'une remise en cause à court terme du régime indemnitaire de grade des agents et la course vers une indemnisation individualisée des primes statutaires, une forme d'indemnité au mérite, à la tête du client et selon le bon vouloir de la hiérarchie. Voilà la traduction, pour faire simple et pour y voir plus clair, sur ce que cache ce régime indemnitaire devant prendre en compte, je cite, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel. Si certains trouveront leur compte, beaucoup, nous le pensons, risquent d'y gagner très peu.

Les critères d'attribution de cette prime mobile dont dépend la décision du supérieur hiérarchique, critère subjectif et donc source d'inégalités dont je rappelle que le principe de sujétion ou d'expertise, comme vous le suggérez, c'est d'être en situation de soumission à une autorité souveraine. Chacun peut voir qu'il s'agit là de la mise en place généralisée d'un principe

d'inégalité, toujours réclamé par les néolibéraux qui considèrent que l'agent ne fera mieux son travail que par une démarche individuelle, voire en concurrence avec ses collègues, alors que nous pensons profondément que le caractère collectif doit être le moteur de la satisfaction partagée, un travail efficace et encore plus peut-être même dans la fonction publique qui, loin d'être une entité pour salariés privilégiés, est mue par le souci du service rendu à la population. Nous relevons aussi que toutes ces primes n'intégreront pas le calcul dans la retraite. Enfin, à moyen et long terme, la finalité poursuivie est de ralentir la progression des rémunérations des agents publics.

Si l'objectif est de faire converger public et privé, la mise en œuvre de votre régime indemnitaire pourrait être une véritable opportunité pour les agents à condition que l'employeur public l'utilise à des fins vertueuses et que les représentants du personnel soient pleinement associés et écoutés, ce qui ne semble pas être le cas. Tout cela met en lumière les pratiques managériales qui épousent celles du privé avec les dangers de mise en concurrence des salariés entre eux.

Pour terminer, nous souhaitons également soulever les risques que pourrait engendrer cette décision dans les relations de travail au sein de notre collectivité. En termes de conditions de travail et de bien-être des agents au sein des services municipaux, nous avons de nombreux échos qui nous remontent des services qui nous amènent, une nouvelle fois, à vous alerter et à tirer la sonnette d'alarme sur le mal-être généralisé des agents, un mal-être qui finalement ne s'est pas estompé depuis l'adoption de la charte contre les discriminations et la souffrance au travail que nous vous avons soumise et qui a été adoptée à l'unanimité de notre assemblée. Plus que des échos, nous avons rencontré des organisations syndicales qui nous ont exposé l'ensemble des dysfonctionnements, des malaises dans les services et tous les cas particuliers de souffrance et de harcèlement sur les lieux de travail.

Madame le Maire, si la rémunération est un facteur important, il y a aujourd'hui de nombreux agents qui sont d'abord demandeurs d'une amélioration de leur vie au travail. C'est un volet sur lequel, une nouvelle fois, nous vous rappelons réagir avec les outils que nous avons actés dans l'adoption de la charte pour lutter contre toutes les formes de discrimination et nous serions même amenés à vous demander très prochainement que vous fassiez un premier compte rendu de ce qui a été mis en place.

D'autre part, en étant à l'écoute des agents de la fonction publique, nous avons entendu que ce n'est pas un énième régime indemnitaire que souhaitaient les agents, mais le dégel du point d'indice, son augmentation avec le rattrapage des points perdus et la revalorisation des salaires. Ils souhaitent la suppression de l'entretien d'évaluation et de tout dispositif qui remettrait en cause une véritable reconnaissance des qualifications mises en œuvre et de déroulement de carrière. Dans l'immédiat, la dissolution de l'évaluation de la progression de carrière, aucune majoration de la durée d'échelon qui implique un ralentissement de carrière. En complément de la nécessaire évolution du point d'indice, l'intégration de primes à caractère de complément salarial, dont les rémunérations indiciaires. Une augmentation forte et immédiate du point d'indice, je l'ai déjà dit. Un salaire minimal de début de carrière à 1 800 €. La reconnaissance des qualifications, un nouveau statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle prenant en compte les années d'études, les périodes de privation d'emploi, la formation professionnelle et la pénibilité, le renforcement des garanties statutaires de la fonction publique, conditions de la neutralité du service public et de la citoyenneté des agents publics.

Madame le Maire, vous nous avez maintes fois répété agir pour favoriser le dialogue social. Nous voulons y croire. Mais nous attendons encore, et pourtant nous avons été très patients. Permettez-nous d'émettre quelques doutes après les éléments que je viens de vous livrer et qui

nous inquiètent beaucoup. Madame le Maire, on ne peut décider le bonheur à la place des gens, à leur place et contre leur gré. Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération. Merci.

MME FOURE : Monsieur DUPILLE m'a demandé la parole.

M. DUPILLE : Oui, Madame le Maire. Alors, après ce réquisitoire, je vais être un peu plus modéré.

Évidemment que quand on a une police municipale, il faut qu'elle soit la plus efficace possible et pour qu'elle soit la plus efficace possible, il faut des agents municipaux qui soient bien rémunérés et qu'il y ait des conditions de travail on ne peut plus correctes. Donc premièrement, évidemment, comme Monsieur BEUVAIN d'ailleurs sur ce sujet-là, je souhaite que les salaires des policiers municipaux soient augmentés, notamment par le point d'indice.

Cependant, cette indemnité, c'est quand même un progrès. Il ne faut quand même pas exagérer : c'est quand même un progrès puisqu'ils vont toucher un peu d'argent supplémentaire par mois. Alors évidemment, on peut toujours réclamer plus. Ça, c'est normal, vous me direz : c'est le rôle de l'opposition de toujours réclamer plus par rapport à la majorité. Mais effectivement on pourrait accorder plus aux agents municipaux de la police municipale.

Je remarque d'ailleurs que cette augmentation est surtout consacrée aux grades de catégorie C. Je pense qu'on aurait pu penser un peu aux catégories B qui aussi ont droit à leur indemnité. Et pourquoi ne sont-ils pas indiqués ?

La petite part d'appréciation : moi, je ne suis pas opposé à ce que les autorités qui ont des employés décident si untel ou untel mérite plus que d'autres d'avoir une prime. Vous savez, je suis... enfin j'étais, puisque maintenant je suis à la retraite, fonctionnaire public dans l'Éducation nationale et quand on a des augmentations systématiques parce que la carrière avance, etc., ce n'est pas forcément une bonne chose non plus. Il faut que le fonctionnaire aussi participe à sa carrière. Et donc, c'est toujours la même chose : quand vous avez un fonctionnaire qui travaille bien et un fonctionnaire qui ne travaille pas et que les deux ont la même carrière, où est la justice sociale aussi ? Donc ça, ça ne me choque absolument pas.

Alors, ce qui m'a aussi amusé dans les propos de M. BEUVAIN, c'est sur le mal-être des employés municipaux. Si je me souviens bien, sous la municipalité précédente, je suppose qu'ils étaient tous heureux et qu'ils chantaient tous les matins en arrivant. M'est d'avis que ça ne devait pas être tout à fait ça parce que j'en ai entendu parler aussi. Donc voilà. Alors, c'est bien gentil de surfer sur le soi-disant mécontentement des agents municipaux : il y a toujours des mécontentements, il y a toujours des orientations politiques, ça, on ne peut pas y échapper, mais il ne faut pas faire de généralités.

Donc, pour ce qui est de cette augmentation, j'estime qu'elle est utile, qu'elle n'est pas suffisante et moi, j'estime qu'il faut non seulement améliorer la qualité de la rémunération des employés municipaux, mais qu'il faut aussi veiller à une formation bien soutenue parce que ça, ils en ont besoin, et de veiller à ce que leur carrière soit efficace et pour eux une manière de se sentir bien et de se sentir dans une fonction honorable, ce qui n'est pas le cas, ce qui ne semble pas être le cas pour la totalité de la population. Il faut rendre la fierté à nos policiers municipaux et il faut que les Amiénois sachent que c'est une fonction intéressante qui les aide et ça, je crois que c'est très important.

MME FOURE : Il n'y a pas d'autre intervention. Je vais répondre globalement.

Je serais tentée de demander d'abord à Messieurs BEUVAIN et DUPILLE : seriez-vous en campagne électorale ? Parce que les propos ont été quand même très connotés de considérations qui me semblent un petit peu plus éloignées de simplement ce qui se passe à Amiens et simplement la délibération qui vous est soumise aujourd'hui.

Mais quoi qu'il en soit, merci à Monsieur DUPILLE de dire publiquement que vous êtes dans une posture politique. Ça n'avait échappé à personne mais ça va mieux en le disant.

Je voudrais simplement vous dire, s'agissant des catégories B, qu'on n'avait pas la possibilité de modifier le régime indemnitaire s'agissant de ces catégories. C'est la raison pour laquelle la délibération qui vous est présentée porte seulement sur les catégories C.

Ensuite, je voudrais dire à Monsieur BEUVAIN que je l'ai annoncé d'entrée de jeu : je vous ai dit, en fait, sans faire de philosophie, que je pense que parfois l'égalité n'est pas juste et que parfois il faut adapter la rémunération en particulier, ou une partie de la rémunération, une toute petite partie ici de la rémunération, en fonction de la manière de servir, de la qualité de servir, et les agents y sont sensibles. Je peux vous dire que la majorité du personnel de la police municipale est favorable à la démarche qui est ici proposée.

Enfin, je voudrais préciser que sur les cinq syndicats qui ont été sollicités, parce qu'ils font partie du comité technique, trois se sont abstenus et deux ont voté contre. Donc, il n'y a pas eu unanimité contre la délibération, ainsi que vous le dites. Jamais personne ne vote pour ce genre de chose parce qu'évidemment les organisations syndicales, quand elles sont plutôt d'accord avec la démarche, s'abstiennent parce qu'elles souhaiteraient, et c'est bien humain, c'est bien normal, que l'effort soit encore plus important de la part de la collectivité.

Et je vous rappelle que dans le passé le comité technique était un comité technique paritaire dans lequel siégeaient des élus qui avaient le droit de vote et des organisations syndicales qui avaient évidemment le droit de vote. Maintenant, le comité technique n'est plus paritaire puisqu'il est composé d'élus et de représentants des organisations syndicales, mais au moment du vote seules les organisations syndicales votent.

Voilà ce que je voulais vous préciser pour la bonne information de chacun.

Je vais maintenant passer au vote sur cette délibération. Pardon, Monsieur BEUVAIN, vous vouliez ajouter...

M. BEUVAIN : Juste une précision de vote : si s'abstenir, c'est un accord, je voterai contre la délibération donc.

MME FOURE : Mais Monsieur BEUVAIN, on avait bien compris le sens de votre vote. Enfin, j'avais bien anticipé, mais je pense que personne ici n'imaginait qu'il y avait un suspense quant au sens de votre vote.

ADOPTE

Observations :

*M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. CARDON, Mme LION-LEC, M. ANGER, Mme BERGER, M. HUTIN et Mme LEPRESLE ont voté contre.
M. THEVENIAUD, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.*

7 - DECISION MODIFICATIVE N°1. EXERCICE 2019.

M. MERCUZOT : Il s'agit au fond d'un premier vote budgétaire pour cet automne puisque lors du prochain conseil nous ne délibérerons pas, mais nous acterons le débat d'orientation budgétaire et puis le conseil d'après, nous voterons le budget primitif.

Nous en sommes ici à la décision modificative et comme chacun le sait, cette décision modificative aboutit, à cette époque de l'année, à préciser les chiffres, d'abord au regard des recettes dont nous avons une connaissance exacte, quasiment au centime près, à cette époque de l'année, et puis d'ajuster les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement, j'aurais dû dire tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard de la réalité de l'activité des services.

Après avoir réparti les résultats qui étaient apparus lors du compte administratif 2018, concernant les recettes, nous sommes amenés à constater, à voter un accroissement de nos recettes de 2 490 000 €, soit une augmentation, par rapport à ce que l'on avait voté, d'environ 1,6 %. Cette augmentation provient essentiellement d'une augmentation des recettes d'exploitation qui elle-même provient de deux sources principalement.

D'abord, d'une subvention complémentaire de la Caisse d'allocations familiales. Je ne sais pas si vous avez cela en tête, mais la convention précédente s'était arrêtée dans le courant de l'année 2018, elle n'avait pas été renouvelée durant le courant de l'année 2018, et donc un certain nombre de paiements qui auraient dû avoir lieu en 2018 n'ont finalement eu lieu qu'en 2019 et cela pour un montant de 1 115 000 €.

Et puis un autre élément important concernant l'augmentation de ces recettes d'exploitation, c'est une meilleure valorisation des certificats d'économie d'énergie que ce qui était initialement envisagé, pour une augmentation, là, sur ce point, de 600 000 €.

Voilà pour globalement une présentation très succincte de cette augmentation des recettes à hauteur de 2 490 000 €.

Maintenant que l'on s'est préoccupé des recettes, il faut nous intéresser aux dépenses et nous sommes amenés à vous proposer d'inscrire en dépenses supplémentaires, par rapport au budget initial, 3 480 000 €, ce qui correspond à une augmentation d'environ 2,5 % par rapport au budget initialement voté.

Alors, je vous le rappelle : nous augmentons les recettes de 2 490 000 €, nous augmentons les dépenses de 3 480 000 €, ce qui veut dire que par rapport au budget voté, nous allons dégrader le delta de gestion courante et ce delta de gestion courante dans le budget primitif se retrouve à hauteur de 24 650 000 €, c'est-à-dire à la même hauteur que le réalisé 2017. Et dans l'exécution, nous serons évidemment, c'est classique et traditionnel comme mécanisme, au-delà du point de vue de ce delta de gestion courante. Alors, pourquoi inscrire 3 480 000 € de dépenses supplémentaires ?

D'abord, parce que nous sommes amenés à inscrire 1 580 000 € de dépenses supplémentaires concernant les personnels. Je pourrai revenir dans le débat sur les éléments qui nous amènent à cela. On doit indiquer que cela aboutit, par rapport au réalisé 2017 et 2018, et notamment 2018, à inscrire une augmentation des dépenses de personnel de l'ordre de 1 %, ce qui montre une volonté de maîtriser la masse salariale, puisque je vous rappelle que nous avons, à la ville, l'obligation de faire face à des taux d'encadrement pour un certain nombre d'activités,

notamment celles qui sont liées à l'enfance, et que par ailleurs, la suppression des emplois aidés nous a amenés à reconduire un certain nombre d'agents sur des emplois mais qui évidemment nous coûtent plus cher, notamment sur des services de proximité tels que, par exemple, le service de nettoyage.

Et puis, nous sommes amenés à inscrire 1 620 000 € de dépenses supplémentaires en matière d'exploitation, c'est-à-dire au fond l'activité des services. Elle nous rapporte d'un côté, mais évidemment elle engendre des dépenses de l'autre. Notamment 650 000 € en matière de fluides, mais qui sont en quasi-totalité des régularisations sur des exercices antérieurs, autrement dit des factures de fluides qui ne sont pas arrivées sur les exercices antérieurs, mais qui correspondent à des consommations sur les exercices antérieurs. Et puis par ailleurs, il s'agit notamment d'inscrire 410 000 € pour l'opération Amiens For Youth, Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse qui a été évoquée en début de ce conseil.

Voilà pour les éléments concernant le fonctionnement.

Concernant l'investissement, il n'y a pas de modification particulièrement sensible. Au fond, il s'agit essentiellement de réviser les échéanciers de crédits de paiement selon les avancements ou éventuellement les retards des opérations. À noter que nous inscrivons 1 120 000 € de plus en crédits de paiement notamment pour le soutien à la construction de logements locatifs sociaux, ce qui est le signe, mais nous le savons tous, que la construction de ces logements locatifs sociaux connaît un vrai boum sur notre territoire, si vous me permettez cette expression.

Et puis, nous sommes amenés à décaler un certain nombre de crédits, notamment sur l'opération de la Fosse au Lait, de l'aménagement de la Fosse au Lait ou encore sur l'opération des Coursives.

Pour le reste, tant l'endettement que le montant global des investissements n'est pas fondamentalement modifié.

Voilà pour une présentation vraiment très succincte, mais le débat pourra éventuellement permettre d'apporter des précisions complémentaires.

Je vous remercie, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

Je n'ai quasiment pas de commentaires à faire sur cette DM qui enregistre relativement peu de mouvements malgré les efforts faits par votre adjoint aux finances pour nous présenter le maximum d'informations. Donc, il y a peu de mouvements par rapport au budget primitif, bien sûr.

Pour mémoire tout de même, et c'est récurrent, et vous l'avez souligné, on observe l'habitude rallonge sur les dépenses de personnel non permanent, qu'une inscription volontairement réduite au budget primitif n'empêche pas d'apparaître en fin d'exercice, car dans les crèches, les centres de loisirs, les écoles maternelles, on ne peut bien évidemment pas transiger avec les taux d'encadrement et ne pas remplacer le personnel absent. À part ça, je n'ai pas d'observation à faire sur votre DM.

Nous aurons le même vote que lors du budget primitif.

MME FOURE : Bien sûr, évidemment. Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Non. Benoît MERCUZOT, un mot ou pas ?

M. MERCUZOT : Plutôt pas parce que...

MME FOURE : Non, c'est une petite DM. C'est vrai que c'est une petite DM et qu'il n'y a pas vraiment de débat à cette occasion-là, donc on réserve les arguments qu'on va échanger inmanquablement lors du débat d'orientation budgétaire au prochain conseil et lors du vote du budget au conseil suivant. C'est ça ?

M. MERCUZOT : Oui, je ne voudrais pas qu'on m'accuse de rentrer trop dans les détails.

MME FOURE : Merci Benoît. On peut passer au vote donc sur cette DM.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY ont voté contre.

8 - ADMISSION EN NON-VALEUR. BUDGET PRINCIPAL.

M. MERCUZOT : Il s'agit d'adopter en non-valeur sur le budget principal un certain nombre de créances que Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes n'a pu recouvrer au cours des années 2008 à 2019, soit en raison de la modicité des sommes, soit en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou encore de la disparition de ces débiteurs. Il est donc proposé d'approuver l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 230 617,89 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s), j'imagine ? On peut passer au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - SUBVENTIONS SOCIALES. ANNEE 2019. 3^{EME} REPARTITION. CONVENTIONS.

MME VERRIER : La ville d'Amiens soutient le monde associatif, notamment à travers le Pacte pour le Bien-Vivre à Amiens, pour mener des actions en faveur des personnes les plus en difficulté, de l'hébergement d'urgence et de l'aide alimentaire.

Je vous propose donc, pour l'année 2019, cette troisième et dernière répartition des subventions sociales pour un montant total de 28 608 €.

La collectivité verserait la somme de 24 608 € à Coallia pour la création d'une épicerie sociale mobile, 2 000 € à la Croix Rouge Française au titre de l'action « Balade engagée - Les petits frères des pauvres - Association des paralysés de France » et 2 000 € à l'APAP pour de l'accompagnement des parcours spécifiques des personnes vers l'autonomie dans leur logement définitif.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de versement de subvention afférentes.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Madame LION-LEC.

MME LION-LEC : Oui, Madame la Maire. Merci beaucoup.

Évidemment, nous voterons cette délibération, mais je pense qu'on ne peut pas délibérer sur des subventions accordées par la ville dans le domaine social sans évoquer ce temps fort de la réflexion sur l'action sociale qui s'est déroulé il y a deux semaines, à Mégacité. Je veux parler du congrès national des CCAS qui a réuni, vous y étiez, des élus, des responsables des CCAS de la Métropole et d'outre-mer avec des experts, des professionnels de l'accompagnement de projet, mais aussi le haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté des Hauts-de-France et la secrétaire aux solidarités qui étaient venus clore ce congrès dont l'objectif était de dialoguer et de réfléchir sur les enjeux de l'action sociale.

Les différents intervenants et intervenantes ont mis l'accent sur la complexité de plus en plus grande des besoins sociaux et donc de la nécessité, voire même de l'urgence pour y faire face, d'innover, de faire autrement et en particulier dans la mise en œuvre des projets qui doivent être maintenant conçus en étant davantage centrés sur l'utilisateur.

Tout au long de ces deux journées, des forums ont permis de confronter les expériences et d'offrir des solutions constructives et de nouvelles perspectives aux besoins des populations fragilisées.

Parmi les thèmes retenus, il y avait le tout numérique et ses effets pervers sur les publics les plus en difficulté, les leviers des CCAS pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des plus précaires, le grand âge et l'autonomie et bien d'autres sujets.

Pour terminer, je rappellerai que ce congrès s'intitulait : « Dernière ligne droite avant les municipales 2020 ». Madame la Maire, au cours des 5 mois et demi qu'il reste avant la fin de votre mandat, nous espérons que vous allez mettre en œuvre les recommandations du congrès de l'UNCCAS et de faire de l'innovation sociale un outil de transformation sociale au service des Amiénois et des Amiénoises les plus en difficulté.

Et pour terminer, je citerai le haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté qui a clos le congrès en disant : « Tout n'a pas été essayé pour lutter contre la pauvreté, nous comptons sur vous ». Merci.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Madame LION-LEC, écoutez, merci déjà en effet de faire référence à ce congrès qui était un grand moment et en effet qui a rassemblé plus de 900 personnes sur Amiens.

Comme nous l'avons évoqué au dernier conseil d'administration du CCAS, ce n'est pas pour rien si Amiens a été choisie. Amiens a été choisie par l'UNCCAS parce qu'Amiens a montré à l'UNCCAS qu'elle faisait preuve d'innovation, qu'elle avait vraiment des actions importantes, et comme vous l'avez évoqué, sur différents domaines : sur le numérique, et d'ailleurs, nous avons une reconnaissance à ce niveau-là en termes de capacité d'innovation. Je rappelle, alors je ne vais pas faire tout le catalogue, mais entre AXEO, entre le « Facile à lire, à comprendre », entre l'accompagnement au plus près des besoins de l'utilisateur, entre cette capacité qu'on a justement aussi, comme vous l'évoquiez, de se centrer sur l'utilisateur.

Alors bien sûr, nous allons poursuivre les travaux engagés, mais je crois qu'on peut dire, alors Madame la Maire dit souvent que l'Amiénois et le Picard sont modestes, mais je pense que

vraiment, là, Amiens a été retenue parce qu'il y avait déjà des capacités d'innovation, mais nous allons les poursuivre.

MME FOURE : Merci, Annie VERRIER.

Moi, je voudrais rajouter simplement que j'ai été très honorée d'avoir ce congrès qui s'est tenu à Amiens parce que c'étaient plus de 1 000 personnes qui venaient, comme vous l'avez dit, Madame LION-LEC, des quatre coins de France, de la France métropolitaine mais aussi des DOM-TOM. Il y avait une forte délégation qui venait de l'île de la Réunion et il y avait aussi des personnes qui venaient de Guyane, enfin vraiment de l'ensemble de notre pays sous tous les tropiques. Donc, s'ils sont venus à Amiens, c'est en effet parce qu'Amiens fait un certain nombre d'actions. Je suis, par exemple, très fière du label « Destination pour tous » pour les personnes atteintes de handicap.

Comme vous, je pense qu'il y a encore beaucoup à faire évidemment, mais en tout cas, le fait qu'Amiens ait été montrée, je ne vais pas dire en exemple parce que ce serait excessif de dire cela, mais qu'Amiens ait été choisie pour organiser ce congrès, ça montre en effet qu'il y a beaucoup de choses innovantes qui se font dans notre ville. Pas encore assez, mais il y en a déjà pas mal.

Et je voudrais, au travers de mon propos aussi, donner un très grand coup de chapeau à Madame GIRARD, la directrice du service, et l'ensemble de ses collaborateurs qui ont permis cette réalisation et qui ont fait en sorte de se démerner pour que tous les congressistes profitent aussi des attraits de notre ville. Et je remercie également bien entendu Annie VERRIER et toute l'équipe d'élus qui, auprès d'elle, que ce soit Philippe THÉVENIAUD, Chantal MODESTE, Raïfah MAKDASSI, Jean-François CLAISSE, j'aurais eu grand tort de l'oublier évidemment. Donc, l'ensemble des élus qui travaillent avec Annie VERRIER s'est beaucoup mobilisé sur le sujet, mais je dois dire que les élus d'opposition se sont également beaucoup mobilisés, vous, Madame LION-LEC, mais Madame ANNOOT, Madame BERGER ont également été très présentes et ont fait leur part de la mise en valeur de notre ville et du travail qu'il y a à réaliser dans ce domaine-là parce que je pense qu'il y a tellement à faire que si on peut échapper aux considérations politiciennes sur ces sujets, je pense qu'on aura avancé un peu. Merci en tout cas.

On passe au vote sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie vraiment parce que c'est important que ce genre de délibération soit adopté à l'unanimité.

10 - ABORDS DES RESIDENCES CONDE / LECLERC. ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE L'OPHAM.

M. LORIC : Dans le cadre de la résidentialisation et de la réhabilitation des résidences Condé / Leclerc, je vous propose d'approuver l'acquisition, auprès de l'Office Public de l'Habitat d'Amiens Métropole, de deux emprises foncières d'environ 3 m² et 17 m² situées rue de Condé, à prendre dans la parcelle cadastrée VA n°9 et moyennant l'euro symbolique. Les frais notariés estimés à 800 € sont à la charge de la ville d'Amiens.

Vous voyez apparaître sur les images la réhabilitation qui a été réalisée. J'en profite pour vous signaler que c'était la dernière résidence de l'OPAC qui ne bénéficiait pas de chauffage dans ses appartements. Eh oui, ça existait encore il y a quelques années. Et heureusement, avec cette réhabilitation, on a bien sûr amélioré la performance énergétique, mais aussi apporté le confort qui était en droit d'être attendu à cet endroit.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur ANGER.

M. ANGER : Oui, Madame le Maire, on retrouve encore cette partie d'Amiens où on fait du replâtrage. J'avais déjà dit mes interrogations sur l'intérêt de réhabiliter des bâtiments dont l'intérêt architectural est quand même assez léger et l'absence d'ambition sur un axe qui est un axe important pour Amiens. Là, je ne sais pas ce qu'on va faire entre les deux. On ne sait toujours pas ce qu'on va faire sur le Cloître des Sœurs Grises. C'est quand même un peu dommage de mettre de l'argent pour consolider une esthétique qui quand même, de l'avis général des Amiénois, n'est pas très satisfaisante.

MME FOURE : Jean-Christophe.

M. LORIC : Je ne partage pas du tout votre jugement sur ces bâtiments parce que d'ailleurs si vous pensez ça de ces bâtiments, vous devez avoir une très, très mauvaise image d'une grande partie du patrimoine de la ville d'Amiens. Il se trouve que c'est du patrimoine de la reconstruction d'une grande qualité architecturale. C'est des bâtiments en briques et qui ont fait la preuve aussi de leur durabilité. Alors, c'est vrai qu'ils ont été construits à une époque où le confort n'était pas forcément ce qu'on pouvait attendre, en tout cas aujourd'hui. Mais je dois dire que je ne partage pas du tout votre jugement. Après, les goûts et les couleurs sont différents.

Mais j'irais peut-être un petit peu plus loin. Allez faire un petit tour du côté du Havre. J'ai rencontré, il n'y a pas très longtemps d'ailleurs, des responsables de différentes villes de la reconstruction qui ont su mettre en valeur le patrimoine de la reconstruction d'après-guerre. Je vous rappelle qu'au Havre des bâtiments d'un architecte qu'on connaît très, très bien, qui est Auguste PERRET, ont été, excusez du peu, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Donc nous, on a notre reconstruction à nous. PERRET a agi ici. D'autres architectes ont créé des bâtiments de reconstruction qui sont d'ailleurs plus fidèles à ce qu'est l'architecture amiénoise avec la réutilisation de la brique. Regardez les détails, les encadrements de fenêtres en béton. Regardez les appareillages de briques qui sont très particuliers aussi. Donc, je pense qu'il ne faut pas balayer du revers de la main ce qui a été produit. Ce n'est pas du replâtrage ; c'est de l'amélioration de la performance énergétique et c'est quelque chose qui est fait de manière durable.

Alors, concernant le Cloître des Sœurs Grises, je partage avec vous le fait qu'on souhaite qu'il y ait, à terme, un beau projet architectural qui permette de revaloriser cet élément de patrimoine. Mais là encore, je ne suis pas pour faire table rase du passé. Je pense qu'il y a d'excellentes solutions architecturales qui permettent, en partie avec les usages, de valoriser notre patrimoine et en tout cas, moi, je n'en ai pas du tout honte.

MME FOURE : Oui, Monsieur ANGER ?

M. ANGER : Madame le Maire, la chose qui m'embête, c'est qu'on voudrait nous donner à croire que je méprise l'architecture de la reconstruction.

MME FOURE : Non, non, c'est...

M. ANGER : Je respecte l'architecture et c'est parce que je respecte l'architecture que... Ce n'est pas parce que ces bâtiments ont été construits à la reconstruction qu'ils ont un intérêt architectural. Il ne faut pas tout mélanger. Ceux qui me connaissent savent tout l'intérêt que je porte à Auguste PERRET et qui, lui, est un architecte, non seulement un architecte, mais un urbaniste qui, lui, a travaillé sur la nature des façades, sur le rythme des façades, et PERRET serait horrifié de voir un tel bâtiment construit sur le principe de fenêtres horizontales alors qu'en fait ça détruit complètement l'ordonnement d'une ligne classique. Donc, ce n'est pas parce que ça été construit après la guerre, dans la précipitation, avec des mauvais matériaux, que c'est l'architecture de la reconstruction.

Notre département, notre ville et notre département ont un patrimoine de la reconstruction qui est tout à fait intéressant, qu'il s'agisse d'ailleurs d'églises, de monuments civils ou d'habitations. Mais là, en l'occurrence, il s'agit de mauvais bâtiments, mal placés, qui entourent effectivement un élément architectural qui, lui, a de l'intérêt.

MME FOURE : Monsieur ANGER, on ne va pas arriver à se mettre d'accord nécessairement sur le contenu de ce qu'il faut faire ou ne pas faire juste à côté du Cloître des Sœurs Grises. Quoi qu'il en soit, moi, ce n'est pas nécessairement ce type de briques qui a ma préférence parce que je préfère quand il y a un peu plus de rythme et que c'est un petit peu moins uniforme que la brique de ce bâtiment. Néanmoins, force est de constater que ces bâtiments vivent très bien, qu'à l'intérieur on y vit confortablement après rénovation, qu'ils sont situés à un endroit qui est aussi attractif.

À titre personnel, je préfère de beaucoup les immeubles qui sont de l'autre côté de la Somme, donc Quai de la Passerelle, les immeubles Bon Marché. Mais voilà, comme le dit Jean-Christophe LORIC, les goûts et les couleurs, ça ne se discute pas. Et en même temps, notre ville, elle est faite de rythmes différents. Elle est faite d'époques différentes et toutes les époques ont marqué tout ou partie de nos quartiers.

Donc, à nous à la fois de respecter toutes les traces de notre histoire et en même temps de participer à la transformation de la ville pour l'avenir et c'est aussi pour cela que pour ce qui me concerne, j'avais caressé le rêve de voir arriver un projet extrêmement moderne à l'intérieur du Cloître des Sœurs Grises. L'architecte des Bâtiments de France en a décidé autrement. Je respecte. Il n'y a pas de problème. Néanmoins, je ne perds pas de vue l'idée de réaliser sur ce site un bâtiment utile et qui nous permettrait de fréquenter ce site qui a une histoire et dans lequel on ne peut plus rentrer actuellement. C'est vraiment dommage.

Il y a deux sites qui, pour moi, méritent une attention particulière : c'est celui-ci et puis rue Saint-Leu, donc l'Hôtel-Dieu, et ce sont deux sites très difficiles à aménager, mais je pense que ça mériterait qu'on ait, par la suite, une réflexion tous ensemble et avec les Amiénois qui le souhaiteraient sur le devenir de ces sites.

Mais si vous voulez bien, on va passer, on va rester au conseil d'aujourd'hui et on va passer au vote sur la délibération.

ADOPTE

Observations :

M. ANGER s'est abstenu.

M. LORIC : Par délégation de service public passée sous la forme d'un contrat de concession, un espace aquatique a été réalisé, l'Aquapôle, rue Alexandre Dumas. Son emprise est située sur des parcelles appartenant à Amiens Métropole et à la ville d'Amiens, où apparaît le tracé du BHNS. Compte tenu de l'intérêt général que représente cet équipement, il convient de régulariser sa situation foncière afin que le terrain d'assiette devienne l'entière propriété d'Amiens Métropole. Je vous propose donc d'approuver le transfert de propriétés moyennant l'euro symbolique.

MME FOURE : Alors, je précise tout de suite que c'est à l'euro symbolique que va se faire cette cession. Si on avait vendu le bien, notamment à un promoteur immobilier, évidemment ça aurait rapporté aux contribuables amiénois une somme non négligeable. Nous avons fait le choix de le céder à Amiens Métropole à l'euro symbolique parce que tout simplement l'utilisation faite par Amiens Métropole d'un équipement sportif ouvert à tous nous semblait suffisamment importante pour que nous y participions. Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer la parole à Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

En effet, cette délibération n'aurait pas suscité beaucoup de réactions si la valeur de ce terrain ne s'était élevée à ce niveau, fixée à 3 250 000 € par le service des Domaines. Cette valeur qui est réduite, par votre décision de céder le terrain à Amiens Métropole, à un euro symbolique revient à accorder une subvention ou un fonds de concours d'un montant conséquent qui n'était pas prévu au montage financier initial de l'opération, sauf erreur de ma part.

On saisit bien évidemment l'intérêt pour la ville d'avoir cet équipement sur son territoire, mais la ville a aussi ses compétences propres. Elle doit faire face à ses dépenses de fonctionnement et d'investissement et donc valoriser au mieux son patrimoine.

D'ailleurs, quelle coïncidence ! Il n'y a pas si longtemps, on l'a bien constaté, lorsque la démolition de la piscine Vallerey est venue à l'ordre du jour, la charge en est revenue entièrement à la ville sans aide de la métropole qui lui rend un équipement devenu obsolète et en considérant que c'est son problème d'en assurer la démolition. Donc, je pense qu'on aurait pu imaginer un accord ville-métropole un peu moins à sens unique. En tout cas, je pense que nous serons d'accord pour dire que cet effort de la ville mérite effectivement d'être valorisé auprès des élus de la métropole.

MME FOURE : Bien sûr !

M. LESSARD : Et c'est le sens de mon intervention, sachant que nous n'allons pas voter contre, mais nous nous abstenons malgré tout pour montrer une certaine réserve sur cette délibération. Merci.

MME FOURE : Alain GEST.

M. GEST : Oui, je suis extrêmement surpris de la réaction de Monsieur LESSARD. Vous savez, Monsieur LESSARD, la communauté d'agglomération, lorsqu'elle réalise un équipement de cette qualité sur le territoire de la ville d'Amiens, elle sert l'intérêt de la ville d'Amiens. Bien. Et

donc, personne ne se pose la question, dans les 38 autres communes de l'agglomération, de savoir pourquoi on réalise cet équipement-là sur le territoire de la ville d'Amiens.

J'ajoute que s'il n'y avait pas eu cette idée de remplacer Vallerey par un établissement beaucoup plus conséquent et que l'on soit obligés de fermer la piscine Vallerey pour des raisons que, par décence pour vous, je ne rappellerai pas, il se trouve que, à ce moment-là, on n'aurait jamais imaginé de construire... ou bien, à ce moment-là, vous nous auriez dit : « Mais comment ?! Vous privez un terrain de sport, un club d'un terrain de sport intéressant, etc. pour faire de la construction ? ».

Donc bon, je comprends très bien que vous cherchiez ici ou là des angles de critique. C'est dur, j'en conviens pour vous. Mais là, franchement, alors même qu'on doit récupérer pour la ville d'Amiens un terrain qui va permettre, avec la démolition de Vallerey, de concevoir un parking pour le gymnase à côté, alors même que tout le monde se félicite de la qualité de l'équipement qui a été réalisé, qui rencontre un plein succès avec 110 000 entrées en trois mois dans le centre aquatique, je trouve que véritablement le fait qu'entre la ville d'Amiens et l'agglomération il y ait des accords de ce type, qui peuvent d'ailleurs jouer dans l'autre sens sur d'autres dossiers, me paraît complètement incongru.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui, un élément complémentaire.

Moi, il me semble au contraire que cette délibération est vraiment une délibération de bonne administration. Nous avons beaucoup trop d'équipements entre lesquels précisément il y a une dissociation entre l'usage et la propriété, et le fait de prendre cette délibération est tout le contraire de ce que vous dites.

Quant au prix de l'euro symbolique, il ne peut pas en aller autrement. Que pourrait faire la collectivité qu'est Amiens Métropole si pour quelque équipement qu'il soit elle devait acheter en plus le terrain quand il appartient à une des communes ? Ça serait véritablement intenable budgétairement et d'ailleurs sur le principe même.

MME FOURE : Moi, j'ajoute que je sais bien qu'il y a une distinction juridique à faire entre la ville et la métropole, mais moi, je n'en fais jamais aucune et pour les Amiénois, ils n'en font pas non plus, et ça leur est complètement indifférent de savoir si c'est une compétence ville ou une compétence métropole pour tel ou tel sujet. Ce qui compte, c'est qu'ils bénéficient des équipements dont ils ont besoin, et si la compétence sport était restée à la ville d'Amiens, on ne se poserait pas la question, donc je ne me la pose pas davantage quand c'est la métropole. Après, libre à vous évidemment d'avoir des réserves.

Et j'étais la première à annoncer justement ce montant non négligeable parce que là où je pense qu'il y a quelque chose à dire, c'est en effet auprès de nos collègues hors Amiens et qui font partie d'Amiens Métropole parce qu'il faut qu'ils sachent évidemment l'effort que le contribuable amiénois fait dans l'intérêt général de l'ensemble de la collectivité dans laquelle nous sommes, et nous sommes en communauté de destin avec l'agglomération. C'est normal que nous y participions, mais il est tout aussi normal que les habitants des autres communes en fassent tout autant. Voilà tout simplement ce que je voulais dire.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON, Mme ANNOOT, Mme LION-LEC Mme BERGER M. ANGER, Mme LEPRESLE et M. HUTIN se sont abstenus.

12 - SIP. RUE D'ELBEUF. REHABILITATION DE 22 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : La SIP sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 602 484,98 € destiné à financer la réhabilitation de 22 logements situés rue d'Elbeuf, dont la réception est envisagée pour janvier 2020.

Les programmes des travaux qui ont fait l'objet d'une concertation avec les habitants, conformément aux dispositions réglementaires, portent sur la rénovation et l'entretien des façades, le remplacement de la couverture, la pose de nouveaux équipements de ventilation, ainsi que le remplacement des équipements sanitaires.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : On n'a pas de visuel ? On n'a pas de visuel, bon tant pis !

M. LORIC : C'est un dossier que vous avez déjà vu, je pense.

MME FOURE : Oui, oui, bien sûr. Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - OPH D'AMIENS METROPOLE. RUE DU DOCTEUR FAFET. CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : L'OPAC d'Amiens Métropole sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 409 493 € souscrit auprès de la CDC. Cette garantie serait accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Ce prêt est destiné à financer la construction de 24 logements situés rue du Docteur Fafet. Je vous propose donc d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Et les travaux ont commencé il y a quelques semaines maintenant.

M. LORIC : Oui.

MME FOURE : Et c'est très bien. Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - CLESENCE. ZAC RENANCOURT ILOT D7. CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : CLESENCE sollicite la garantie de la ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum global de 3 085 175 € destiné à financer la construction de 28 logements locatifs collectifs, donc 17 en PLUS, 8 en PLAI et 3 en PLS, et situés sur la ZAC Renancourt. Cet ensemble immobilier sera réparti en 7 lots de 4 logements et comptera 13 T2, 8 T3 et 7 T4. La réception prévisionnelle des travaux est fixée à janvier 2021. Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc de répondre favorablement à la demande de CLESENCE en approuvant la convention et en autorisant Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - CLESENCE. ZAC INTERCAMPUS ILOT 1L2A. RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL. CONSTRUCTION DE 53 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. LORIC : Madame le Maire, si vous m'y autorisez, je vous propose de traiter conjointement les deux points suivants qui traitent du même programme de logement, le point 15 et le point 16.

MME FOURE : D'accord.

M. LORIC : CLESENCE a sollicité la collectivité pour, d'une part, obtenir sa garantie pour le remboursement d'un prêt souscrit auprès de la CDC d'un montant de 5 389 23 € et, d'autre part, pour une participation financière à hauteur de 192 000 €. C'est notre dispositif d'aide de 4 000 € par logement. Je vous propose de répondre favorablement à cet organisme en approuvant les conventions afférentes et en autorisant Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je vais faire voter séparément. D'abord, le point 15.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 - CLESENCE. ZAC INTERCAMPUS ILOT 1L2A. RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL. CONSTRUCTION DE 53 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME FOURE : Et le point 16, est-ce que c'est le même vote ? C'est le même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Merci, Jean-Christophe LORIC. Je passe la parole à Margaux DELÉTRÉ pour le point 17. Je vous précise simplement avant que les délibérations qui viennent d'être votées nous permettent de participer au financement de la construction ou de la rénovation de 127 logements. Ça méritait d'être dit.

17 - ALSH TOUR DU MARAIS. TRAVAUX. PREMIERE TRANCHE. RECHERCHE DE FINANCEMENTS EXTERIEURS. APPROBATION.

MME DELETRE : Je vous invite à approuver la réalisation du projet ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) Tour du Marais qui comprend des travaux de réfection complète et d'isolation de la toiture du bâtiment, de mise aux normes électriques et d'embellissement pour un montant estimé de 340 000 €.

D'autre part, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à solliciter des co-financeurs susceptibles d'apporter un soutien financier à ce projet, à savoir : la CAF à hauteur de 40 000 €, une dotation politique de la ville à hauteur de 50 800 € et une dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 190 000 €, tous ces montants étant hors taxes.

MME FOURE : Quand il s'agit de demander de l'argent, je pense que tout le monde est d'accord. Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - DENOMINATIONS DE VOIES ET ESPACES PUBLICS.

MME FOURE : Je vais maintenant passer la parole à Alain GEST pour le point suivant qui concerne la dénomination de voies, mais je le laisse présenter le dossier initial tel qu'il vous a été transmis et je vous soumettrai, à la fin de sa présentation, trois amendements consistant à ajouter la dénomination des trois lieux supplémentaires dans cette délibération, ainsi que je l'ai indiqué au tout début de ce conseil. Alain GEST a la parole.

M. GEST : Oui, je vous remercie, Madame le Maire. Là, il s'agit simplement de dénominations de voies situées soit sur la ZAC Intercampus, soit sur la ZAC Renancourt. Il y a effectivement un certain nombre de voies nouvelles pour lesquelles il faut trouver des dénominations.

Nous avons choisi de proposer, d'une part, sur la ZAC Intercampus, de dénommer ces rues en fonction de noms touchant à la santé et à la botanique. Et s'agissant de Renancourt, puisque c'est à proximité à la fois du Zénith et du stade de la Licorne, nous avons choisi de dénommer ces rues avec des noms d'artistes ou de footballeurs, à quoi nous avons ajouté la découverte archéologique sur le site qui a été faite il y a quelque temps.

Ce qui donne effectivement les quatre noms pour la ZAC Intercampus : Jean-Baptiste Trannoy, Charles Duflot, Marie Boudier et Guillaume Dupuytren. Et pour la ZAC Renancourt : la rue de la Vénus de Renancourt, cette trouvaille archéologique, ensuite des noms correspondant au sport, à savoir les entraîneurs français, entraîneurs amiénois qui ont marqué leur carrière à Amiens et ont eu un rôle national : André Grillon et Jack Braun. Nous avons aussi des artistes : l'actrice Simone Renant qui est décédée il n'y a pas très, très longtemps, également France Gall et Johnny Hallyday ; Johnny Hallyday ayant été celui qui a inauguré en quelque sorte le stade de la Licorne, qui en a été le parrain, et nous y avons ajouté le créateur de Bécassine, Joseph-Porphyre Pinchon.

Voilà les huit noms pour Renancourt pour les huit voies nouvelles que nous vous proposons.

MME FOURE : Étant précisé que Joseph-Porphyre Pinchon est Amiénois, comme chacun sait, et que Simone Renant également.

Donc, comme je viens de vous l'indiquer, je souhaite vous proposer des amendements à cette délibération. Donc, je vous en propose trois et il conviendrait donc de compléter la délibération en ajoutant trois articles. Je ferai voter évidemment ensuite séparément chacun de ces nouveaux articles et ensuite, comme il est d'usage, la délibération initiale.

Donc, je propose de rédiger donc un article 3 comme suit :

« Le pont édifié au-dessus de la voie de chemin de fer situé entre le boulevard de Strasbourg et l'avenue de l'hippodrome est dénommé Pont Jacques Chirac. » Il y a un visuel qui vous précise le lieu, mais chacun comprend bien que c'est le pont qui va depuis l'EHPAD des 4 Chênes jusqu'au pied de l'hippodrome en quelque sorte, enfin au pied de l'avenue de l'hippodrome plutôt, donc au carrefour juste avant. Donc, c'est le premier amendement que je vous propose. Y a-t-il des observations sur ce premier amendement ? Est-ce que je peux le passer au vote ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous propose un second amendement qui concerne la voie anciennement dénommée Avenue de Grâce entre le rond-point de Grâce et la limite intercommunale avec Pont-de-Metz qui serait dénommée Avenue François Mitterrand.

Je vous précise que, comme le pont Jacques Chirac, cette avenue n'a actuellement aucun riverain. Il n'y a que le crématorium qui est situé sur cette avenue. Mais par la suite, il va y avoir des installations d'entreprises et également de logements, et donc nous pouvons aujourd'hui envisager de changer le nom de cette avenue.

Je précise encore que cette avenue a un nom qui est équivoque. En effet, comme vous le savez, la rue de Grâce existe à Amiens : elle part de la route d'Abbeville pour aller au cimetière de Renancourt, au cimetière de Montières pardon et donc nous avons à Amiens, actuellement, une rue de Grâce et une avenue de Grâce. Donc, il arrive assez régulièrement que des personnes voulant aller rue de Grâce se retrouvent avenue de Grâce ou l'inverse. Donc, nous joignons l'utile à ce qui nous paraît juste, c'est-à-dire faire en sorte que l'ancien Président de la République François MITTERRAND ait une avenue dans notre ville. Donc, c'est la raison pour laquelle je vous propose ce changement de dénomination.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Enfin, je vous propose dans un article 5, de dénommer le square adossé à l'ancienne caserne Dejean réhabilitée en logements : Square René Lamps. René LAMPS, comme bon nombre d'entre vous le savent, habitait rue du 31 août, donc dans le quartier Saint-Acheul qui est à proximité immédiate de Sainte-Anne dans lequel se trouve ce square. Ce square est nouveau, il n'a pas de nom à ce jour. Par abus de langage, on l'appelle le square Dejean, mais il me semblait plus légitime de lui donner le nom de l'ancien maire d'Amiens qui a été maire, je le rappelle, pendant 18 ans dans cette ville, de 1971 à 1989.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Permettez-moi de vous dire merci d'avoir pu réunir de manière non dogmatique et complètement transpartisane ces trois noms de personnes qui certes n'ont pas milité ensemble, mais qui ont marqué notre ville et notre pays. Je vous remercie.

Alors, maintenant sur la délibération initiale, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je la mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BERGER était absente de la salle au moment du vote.

19 - LABELLISATION DE CRECHES A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

MME ROY : Comme vous le savez, la ville a une politique volontariste en matière de petite enfance et également en matière de bien-vivre à Amiens. On a pu l'illustrer encore tout à l'heure en témoignant de ce qui a pu se passer avec le congrès de l'UNCCAS. Et donc à ce titre-là, nous nous attachons à faciliter l'accueil des enfants dont les parents s'inscrivent dans un parcours d'intégration sociale et professionnelle.

Je vous propose ainsi d'approuver la demande de labellisation à vocation d'insertion professionnelle pour les crèches municipales et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'engagement avec la famille, le Pôle emploi et le référent du parcours d'insertion.

Il est convenu que cette labellisation portera, dans un premier temps, sur la structure Babillages, qui est donc implantée, comme vous le savez peut-être, à Étouvie, dans une zone prioritaire, et qu'une bonification de 10 000 € soit ainsi versée par la CAF pour la mise en œuvre du dispositif. Autrement dit, il s'agit de permettre à des parents en insertion pour retrouver un emploi de disposer d'un mode d'accueil de leur enfant et ainsi pouvoir se consacrer pleinement au fait de retrouver cet emploi.

MME FOURE : Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Oui, merci, Madame le Maire.

L'idée de crèches à vocation d'insertion professionnelle existe déjà depuis 2016, mais c'est positif pour les enfants et pour les familles parce qu'il n'y a pas de raison que les enfants des demandeurs d'emploi soient discriminés par rapport à ceux dont les parents ont la chance d'avoir un emploi, et cela d'autant plus que c'est souvent le manque de places en crèche qui constitue un frein à l'emploi, surtout pour les familles monoparentales. Donc, faire en sorte d'offrir des places en crèche pour les enfants de demandeurs d'emploi, c'est très positif et cela devrait être la règle générale, c'est-à-dire pas seulement dans une crèche labellisée.

Ce qui est positif aussi, c'est l'accompagnement de Pôle emploi. C'est essentiel là encore. Il me semble que ça devrait être là aussi la règle générale que Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi.

Donc oui, c'est positif, mais c'est insuffisant par rapport aux besoins des demandeurs d'emploi, et en outre, cela nous semble un petit peu contradictoire avec le règlement de la commission d'attribution de places en crèche. Vous devriez, comme l'avait proposé votre opposition municipale, modifier donc... enfin modifier la cotation en accordant autant de points aux familles

monoparentales en emploi qu'à celles sans emploi puisque vous aviez créé donc là une incohérence par rapport à ce que vous allez voter maintenant.

MME FOURE : D'autres observations ? Non. Mathilde ROY.

MME ROY : Oui, merci, Madame le Maire.

Donc effectivement, là, on acte le fait qu'on labellise une crèche. Donc, labelliser une crèche, ça veut dire qu'elle va être identifiée en tant que telle, qu'elle pourra donc bénéficier de toute la logistique derrière par rapport à l'encadrement de ces structures et les liens qui peuvent être faits avec le Conseil Départemental pour l'emploi. Pour autant, ça ne veut pas dire que seule cette crèche aujourd'hui, et demain encore plus, accueille des personnes qui sont demandeuses d'emploi ou qui sont en recherche d'emploi.

Je rappellerai juste que depuis plusieurs années, pratiquement dès le début du mandat, nous avons été sollicités par tout un tas d'acteurs dans le domaine du social et de l'insertion qui ne trouvaient pas justement de solution pour des modes de garde, notamment par rapport à des publics qui faisaient des démarches administratives ou qui étaient en recherche d'emploi ou qui faisaient des stages.

Nous avons donc conduit ce travail qui a abouti à ce que dans chacune de nos crèches, on puisse identifier des créneaux sur lesquels nous accueillons désormais bon nombre d'enfants qui relèvent de ces dispositifs.

Par conséquent, aujourd'hui, on acte quelque chose qui est labellisé au regard de ce que la Caisse d'allocations familiales a mis en œuvre. Ça résulte du cadre du plan pauvreté également. Et nous accueillons donc depuis plusieurs années déjà des demandeurs d'emploi et des familles monoparentales.

Ça n'invite donc pas, contrairement à ce que vous dites, à revoir le règlement intérieur de fonctionnement des crèches, puisque c'est quelque chose qui se fait déjà et qui ne pose pas obstacle eu égard à la commission d'admission puisque quand on présente les statistiques, il ressort que l'on a déjà bon nombre de parents qui relèvent de ces situations.

MME FOURE : Merci. Madame LEPRESLE.

MME LEPRESLE : Non, mais pour être plus claire, c'est évident que vous avez modifié la commission, enfin les règlements de la commission d'admission de places en crèche et vous avez diminué de ce fait le nombre de demandeurs d'emploi accueillis dans les crèches. J'ai des exemples de gens en formation qui n'ont, aujourd'hui, pas de place en crèche. Je pourrais vous les envoyer, comme ça, peut-être que vous leur trouverez une place.

Donc, soit vous n'avez pas assez de places en crèche à offrir, auquel cas vous devriez le dire, puisque vous tenez le discours inverse, soit effectivement vous triez des gens avec une cotation moindre pour les familles monoparentales demandeurs d'emploi, ce qui est écrit et ce qu'on a voté quand même.

MME FOURE : On ne trie pas les personnes. Ce n'est pas du tout adapté de parler de cela. On met en place des critères qui font qu'ensuite il y a des personnes qui se trouvent plus prioritaires que d'autres et donc nous assumons parfaitement ce que nous faisons dans ce domaine, comme dans tous les autres.

Donc on va passer au vote, mais c'est Monsieur THÉVENIAUD qui me demande la parole.

M. THEVENIAUD : Juste, merci Madame le Maire, ajouter quelque chose.

MME FOURE : Bien sûr !

M. THEVENIAUD : Le terme « tri » déjà ne me convient pas et si la ville d'Amiens ne respectait pas les règles de la CAF, je crois que la CAF arrêterait de financer le fonctionnement et les investissements.

MME FOURE : Merci.

M. THEVENIAUD : Donc, les règles sont bien respectées concernant la mixité sociale, également l'accueil des enfants de familles monoparentales dans l'emploi, etc. Les règles sont respectées à la ville d'Amiens. Il n'y a pas de tri ni quoi que ce soit. Madame LEPRESLE, vous vous discréditez une fois de plus.

MME FOURE : Merci, Monsieur THÉVENIAUD, pour cette précision, non pas la dernière, mais la première. Après, vous êtes libre de vos propos. Mathilde ROY.

MME ROY : Oui. Moi, juste un dernier mot. On ne va pas faire un débat là-dessus. Je pense que ce débat a déjà eu lieu notamment quand nous avons présenté les évolutions du règlement intérieur et quand nous présentons systématiquement les bilans.

Je voudrais juste dire qu'effectivement nous ne sommes pas là pour trier les personnes. Nous avons un règlement, nous avons des files d'attente le cas échéant, et nous avons ensuite des affectations de places.

Vous connaissez peut-être des gens qui malheureusement n'ont pas de place, nous en connaissons tous. Je pense qu'on ne peut pas non plus accueillir tout le monde malheureusement et toutes les structures ne peuvent pas non plus accueillir tout le monde, et on ne peut malheureusement pas nous-mêmes donner du travail à tout le monde, c'est bien dommage. Mais qu'est-ce que vous voulez ? Il y a aussi une réalité à laquelle nous sommes tous confrontés. Je pense que vous-même d'ailleurs, du temps de votre mandat, vous y étiez vous-même confrontée.

MME FOURE : Moi, je vous précise qu'il y a beaucoup de places de crèche qui ont été créées depuis quelques années, à l'initiative parfois, d'ailleurs, d'entreprises dont peuvent bénéficier des petits Amiénois ou des enfants qui sont hors Amiens mais qui sont les salariés de l'entreprise. Souvent d'ailleurs, quand il y a des places disponibles, ces crèches sont ouvertes à d'autres enfants que les enfants du personnel. Pour vous citer un seul exemple, il y a la crèche qui a été constituée au pôle Victor Pauchet, donc au pôle de clinique privée, mais il y en a bien d'autres aussi. Il y a des crèches associatives un peu partout dans la ville.

Donc globalement, aujourd'hui, compte tenu à la fois de l'augmentation du nombre de places de crèche et, d'autre part, de la relative baisse de la natalité, on peut dire que globalement il y a à peu près assez de places en crèche dans notre ville. Et en tout cas, on est très au-dessus, et je parle sous le contrôle de Philippe THÉVENIAUD, du minimum que souhaite voir appliqué la Caisse d'allocations familiales de la Somme parce qu'il y a aussi d'autres modes de garde que la crèche. Il y a aussi les assistantes maternelles, il y a aussi la solidarité familiale, il y a aussi des tas d'autres choses.

Donc, on va passer au vote, si vous voulez bien, puisqu'au moins sur celle-ci de délibération, je crois comprendre que nous sommes d'accord, alors ne boudons pas notre plaisir.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.

M. PIGOUT : La Chambre Syndicale des Commerçants Non Sédentaires de la Somme développe des actions visant à promouvoir les marchés de plein vent sur le territoire et à accompagner la relocalisation temporaire du marché du Colvert au regard de la restructuration du centre commercial. Je vous propose donc de soutenir les démarches de la Chambre Syndicale en lui allouant une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2019 (cette subvention est identique à celle de 2018) et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention s'y référant.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020.

M. PIGOUT : Il s'agit une nouvelle fois de la dérogation au repos dominical pour l'année 2020, puisque sur les deux délibérations déjà passées, il manquait la règle pour l'ouverture de l'industrie automobile les dimanches. Donc, on passe un complément.

Dans le cadre de la loi du 6 août 2015, relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et suite à la délibération du 23 mai 2019 du conseil municipal d'Amiens, il avait été décidé que 8 dimanches feraient l'objet de dérogation au repos dominical pour la branche de « Commerces de Détail », à savoir les dimanches 12 janvier, 28 juin, 22 et 29 novembre et les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020. A la demande du secteur de l'automobile, je vous propose d'approuver l'ouverture des 4 dimanches sur l'année 2020 pour cette branche d'activité, à savoir les 19 janvier, 15 mars, 14 juin et 11 octobre 2020.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe... Si. Pardon, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, juste dire notre opposition qui n'est pas une opposition uniquement de principe, mais aussi de manque d'évaluation de ces ouvertures qui perturbent évidemment la vie familiale et qui, à mon sens aussi, doivent perturber aussi les équilibres économiques au sein de notre territoire.

MME FOURE : Vous le dites à chaque délibération qui traite du sujet et c'est votre droit évidemment, il n'y a aucun problème.

On passe au vote. Je mets au vote la délibération sur la dérogation au repos dominical. Ah ! oui, ce n'est pas ce qui est affiché, mais c'est celle-là que je mets au vote en tout cas, puisque la précédente, on l'a votée déjà. Voilà, là, cette fois, c'est la bonne délibération.

ADOpte

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON, Mme ANNOOT, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY et M. THEVENIAUD ont voté contre.

22 - SEMOP AMIENS ÉNERGIES. RESEAU DE CHALEUR. AVENANT N°3.

MME RODINGER : En préliminaire, je voulais faire un petit discours sur le sujet. Donc, en mai 2019, les élus de la ville et de l'agglomération ont adopté la feuille de route visant à tendre vers l'autonomie énergétique du territoire en 2050, une ambition forte qui repose sur la double nécessité de réduire drastiquement les besoins énergétiques du territoire et de satisfaire ses besoins résiduels à partir d'énergies renouvelables et de récupération. Celle-ci prévoit une multiplication par 7 de la production d'énergies renouvelables du territoire.

Le déploiement du réseau de chaleur confié à Amiens Énergies est un des éléments structurants de cette politique, avec un objectif de 62,5 % d'énergies renouvelables pour alimenter ce réseau de chaleur.

Je voudrais rappeler que le projet porté par la ville d'Amiens et Amiens Énergies est regardé attentivement par les autres collectivités françaises et par l'Europe. Le projet a, par exemple, été parmi les 19 finalistes sur plus de 60 candidatures des prix européens REGIOSTARS. Le projet repose en effet sur trois innovations majeures :

- Une innovation en termes de structure juridique porteuse, puisque la ville d'Amiens a décidé de déléguer la gestion du service public de fourniture de chaleur à une société d'économie mixte à opération particulière. Il s'agit de la première SEMOP à voir le jour dans le domaine de l'énergie en France. Depuis, d'autres collectivités sont en démarche de création de ces structures, comme Dijon, par exemple.
- Ensuite, une innovation en termes de technique mise en œuvre. Trois dimensions illustrent cette volonté :
 - Un mixte énergétique diversifié, reposant sur cinq énergies renouvelables et de récupération, alors que les autres réseaux s'appuient sur une, voire deux ENR,
 - Un système de pilotage, de supervision et de diagnostic appuyé sur les technologies numériques permettant un suivi en temps réel,
 - Et enfin, un service rendu à l'abonné résolu innovant, à savoir tarification basée sur un mixte énergétique optimisé, open data et informations permettant de maîtriser ses consommations.
- Enfin, une innovation en termes de redistribution des retombées économiques de la SEMOP. Les redevances perçues par la ville d'Amiens sont redistribuées aux particuliers pour la réhabilitation énergétique de leur habitat.

Localement, les acteurs locaux répondent présents et se raccordent au réseau de chaleur, ce qui traduit l'intérêt et la compétitivité du réseau en termes de tarifs et de services. En plus des 7 100 équivalents logements raccordés en 2018, ce sont 4 400 équivalents logements supplémentaires qui seront raccordés en 2019, soit une atteinte des deux tiers de l'objectif visé par le contrat et une trajectoire conforme aux objectifs.

Je voudrais souligner également la performance et le savoir-faire de l'opérateur industriel qui a été retenu, puisque l'objectif de mise en service des énergies renouvelables avant fin 2019 sera tenu avec les productions des pompes à chaleur d'Ambonne et la chaufferie biomasse.

Sur la base du taux d'ENR (62 %) exigé par l'État, nous avons largement dépassé l'exigence, puisque le mixte énergétique sera constitué, dès 2020, de 77 % d'énergies renouvelables.

La démarche ne s'arrêtera pas là puisque la valorisation des rejets de la station d'épuration industrielle d'une capacité équivalente à 250 000 équivalents habitants, dont le cheminement des eaux de rejet est proche de la STEP d'Ambonne, va être étudiée en complément de celle d'Ambonne.

Je voudrais enfin terminer sur une observation qui est porteuse de sens. La volonté des élus de la ville et de la métropole est de plus en plus reconnue et la traduction très concrète de ce rayonnement est la tenue à Amiens d'un colloque international, les 27 et 28 novembre, ainsi appelé Amiens Energy Summit, où l'expérience et le savoir-faire d'Amiens en matière d'énergie seront présentés. C'est une vraie reconnaissance de notre engagement.

Voilà, Madame le Maire. Maintenant, je vais passer un PowerPoint.

MME FOURE : Après vous être hydratée.

MME RODINGER : Oui, pardon. C'est là-haut. Parfait !

Donc effectivement, il s'agit de définir l'objet de l'avenant que nous allons... qui est soumis à notre délibération.

Donc, il s'agit de la mise à jour des taxes environnementales et de leurs conditions de facturation, à savoir intégrer la nouvelle taxe de stockage du gaz naturel et l'inclure dans un nouveau terme tarifaire global, soit R1TAXES. Aussi de clarifier les modalités d'achat des quotas de CO₂ et adapter le mode de facturation du terme R1_{CO2}.

Il s'agira ensuite d'expliquer l'optimisation du prix de vente aux abonnés, soit de corriger la révision du terme R1_{COGE} pour permettre un fonctionnement des centrales de cogénération après mise en service des ENR&R. Il s'agira aussi de substituer le raccordement Cogelyo par une nouvelle chaufferie gaz et voir ses impacts. Adapter aussi la mixité facturée après ENR&R pour la première année.

Et enfin, il s'agira de la mise à jour de la convention de la DSP, soit mettre à jour la liste des abonnés de la tranche ferme, figer le périmètre ZAC Intercampus, ajuster le planning de réalisation des travaux, améliorer le reporting, suivi DSP, et intégrer la possibilité de recourir au médiateur de l'énergie.

La deuxième diapo concerne la mise à jour des taxes environnementales et de leurs conditions de facturation. En effet, il s'agira d'intégrer la nouvelle taxe de stockage gaz naturel. En effet, une nouvelle taxe de stockage gaz naturel a été mise en place par la commission de régulation

d'énergie qu'il convient d'introduire dans la tarification tout en regroupant les taxes actuelles dans un terme tarifaire global. Donc, c'est d'ores et déjà appliqué par Amiens Énergies depuis décembre 2018. Et il est à noter que 100 000 € ont été pris en charge par Amiens Énergies en 2019.

Ensuite, concernant la facturation des quotas de CO₂ liés à la consommation de gaz, il est nécessaire de faire évoluer les modalités de facturation des quotas de CO₂ pour que la régularisation s'effectue sur 12 mois et qu'elle soit ainsi lissée pour les abonnés, le cours de la tonne de CO₂ étant très volatil. Donc effectivement, actuellement, la provision est sur 12 mois et on fait une régularisation en une fois, ce qui peut être très impactant pour le prix. Et après, l'avenant 3, il s'agira de faire une provision sur 12 mois et de régulariser. La régularisation sera étalée sur les 12 mois de l'année N+1, ce qui permettra donc de la lisser.

Ensuite, la prochaine slide évoque l'optimisation du prix de vente aux abonnés. Donc, le rappel. Donc, la facturation TVA 5,5 sur la part énergie à compter d'octobre 2019. Donc, il a fallu effectivement proposer une nouvelle mixité du fait des difficultés de se raccorder à Cogelyo et de prendre en compte le fonctionnement des cogénérations. Amiens Énergies avait mis en œuvre trois cogé, donc on va les mettre en route. Il s'agit aussi d'une forte contribution de la centrale PAC Ambonne, de l'apport de la méthanisation après 2020 et d'une nouvelle chaufferie gaz pour appoint en secours.

Donc, notez dans les répartitions d'ENR, si vous ajoutez les ENR... comment dire... les ENR de la PAC, engendrées par la PAC, de 60 % auxquelles vous ajoutez les ENR liées à la chaufferie bois (17 %), nous dépassons largement les 60 %, à savoir que nous avons donc 77 % d'ENR dès 2020. Donc, c'est à noter effectivement puisque, comme je vous disais, l'ADEME exige, enfin l'État exigeait, pour pouvoir bénéficier de la TVA à 5,5 et pour effectivement toucher la subvention du fonds chaleur, 62,5 % de mixte énergétique et donc autant Amiens Énergies s'était engagée, la première année, sur 74,8 % et là on atteint 77 %.

Ensuite, la prochaine slide parle de synthèse de la tarification, à savoir qu'effectivement le... comment dire... le prix actuel, avant ENR, étant de 74 €, il passera désormais à 70 € dès 2020 donc. Et en comparatif, la moyenne nationale pour les réseaux de chaleur sur les références Amorce, on peut comparer aux 75 € habituellement remarqués en France et surtout on peut faire effectivement un comparatif de ce prix après ENR, donc je rappelle les 70 €, avec celui d'un particulier abonné au gaz naturel qui paie sa facture 79 à 80 € du mégawattheure.

Enfin, la mise à jour de la convention de la DSP, donc il s'agit de préciser les objectifs sur la ZAC Intercampus, à savoir une centrale de production, un centre de production avec thermofrigopompe, un groupe froid, trois puits géothermie, deux chaudières gaz.

Pour le réseau, il est évoqué trois kilomètres de réseau chaud et réseau basse température et 20 sous-stations. Donc, à noter que nous avons 12 stations supplémentaires par rapport aux prévisions.

Concernant la gouvernance, donc l'amélioration du reporting avec la révision du contenu du rapport d'activité annuel et la mise en place d'un rapport technique trimestriel.

Et concernant la relation avec les abonnés, il s'agit de modifier le règlement de service pour répondre à l'obligation d'information sur le système de médiation en matière d'énergie, autrement dit avoir la possibilité d'avoir un recours au médiateur en termes d'énergie, et la mise à jour de la liste des abonnés des travaux de premier établissement.

Voilà, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci beaucoup. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

Tout d'abord, je voudrais dire que nous nous réjouissons de voir proche de sa mise en service notre réseau de chaleur étendu et majoritairement alimenté en énergies renouvelables et de récupération. Je rappelle que la première subvention de l'ADEME à cette fin sur le fonds chaleur doit dater de fin 2011. 19 000 équivalents foyers vont donc bénéficier d'une énergie vertueuse à un prix en principe accessible, dès lors que le mixte d'énergies renouvelables sera mis en place, puisque cette année on suit encore les cours du marché. Il y a eu une hausse de 12 % entre 2017 et 2018.

Donc, deux remarques après cette remarque d'introduction pardon.

L'avenant renforce les conditions du suivi et du contrôle par la collectivité locale de l'activité, de la gestion du service rendu par la SEMOP dans son activité annuelle. Pour nous qui avons insisté sur ce point, c'est en effet indispensable pour conserver autant que possible le maximum de maîtrise technique et économique et financière du système. Il n'est que de se reporter aux documents annexes à cette délibération pour en mesurer la complexité. On l'a déjà dit. Il y a d'autres DSP qui sont aussi complexes, mais je pense que celle-là bat les records. Elle donne aux partenaires dominants dans la SEM un avantage évident.

La SEMOP est de plus un outil nouveau. Une SEMOP sur un réseau de chaleur, c'est aussi une première. Donc, la prudence doit s'imposer dans la maîtrise par la collectivité du système et surtout ne pas perdre des savoir-faire et le contrôle de l'appareil.

Deuxièmement, l'avenant prévoit de réaliser, à côté de la nouvelle chaudière, chaufferie, pardon, biomasse, une chaufferie gaz, donc à énergie non renouvelable, en lieu et place du raccordement à Cogelyo qui était la chaufferie de Goodyear Dunlop. Les raisons avancées pour ce changement de pied révèlent un manque d'anticipation qui contraint à un investissement supérieur à 3 millions, nous a-t-on dit (ce n'est pas dit ce soir, mais on l'a demandé en commission), alors qu'on aurait pu dimensionner la chaufferie biomasse pour en tenir compte. Donc, je pose une question concernant cette nouvelle chaufferie : sera-t-elle au moins convertible puisque l'on vise les 100 % d'énergies renouvelables à terme ? Aujourd'hui, ce n'est pas exigé par l'État, mais il est évident que ce serait le maximum de vertu que d'arriver à ce taux. Donc, on attendra vos réponses à ces questions avant de nous prononcer sur notre vote. Je rappelle qu'on avait voté contre, au départ, cette DSP. Merci.

MME FOURE : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, effectivement, je ne vais pas répéter. Le point effectivement qui me pose question, c'est : on parle d'autonomie énergétique et on vote donc le remplacement du raccordement qui apparemment était compliqué du réseau de chaleur, de la chaufferie qui partait de Goodyear Dunlop par donc une usine, une chaufferie à gaz sans cogénération, donc sans optimisation aussi de l'énergie récupérée. Alors, je veux bien qu'on tienne des discours, mais il y a un moment, il faut se mettre en cohérence aussi, aller au maximum sur ces réseaux, sur ces outils qui sont les réseaux de chaleur. Si on veut une autonomie énergétique, il faut déjà la faire sur le réseau de chaleur avant d'en parler pour l'ensemble du territoire et là, c'est vrai que cet avenant, donc, ne va pas, à mon idée, dans le bon sens.

MME FOURE : Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame le Maire.

Avant d'avoir l'autonomie énergétique, je crois qu'une des vertus de ce réseau de chaleur, c'est à court terme, à très court terme, les dividendes qu'il rapporte et que le conseil a décidé de réattribuer à des Amiénois pour qu'ils isolent leur maison. Ça, c'est un effet très concret, très pragmatique et immédiat, puisque nous en sommes déjà à plus de 70 dossiers instruits, près de 80 000 € de subventions déjà reversées à des habitants amiénois pour isoler complètement leur maison. Isoler la maison, c'est bien pour l'hiver et, on l'a vu cet été, c'est aussi bien pour vivre dans des conditions de fraîcheur l'été. C'est doublement vertueux.

Donc, il y a ce projet à long terme que ma collègue RODINGER a présenté, mais je tenais quand même à dire que cet aspect immédiat est important, et je crois que c'est un de ceux qui est le plus connu et le plus maîtrisé et compris par les Amiénois aujourd'hui. Charge à nous de continuer. Charge aux élus de continuer à expliquer tout l'intérêt d'isoler leur maison. Charge à nous de leur expliquer que le bien-vivre, le bien-être, le bien se chauffer passent aussi par des aides qu'ils peuvent solliciter. Charge à nous, charge aux élus de leur dépatouiller un petit peu ces dossiers pour comprendre comment on fait parce que c'est un casse-tête.

Mais en tout cas, c'est en marche et vous voyez que finalement c'est assez vertueux, Monsieur HUTIN.

MME FOURE : Merci. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Benoît MERCUZOT de dire un mot, puis Florence... Ecoute, pas de problème. Allez ! La parole est à Florence RODINGER et Benoît MERCUZOT clôturera.

MME RODINGER : Merci, Madame le Maire.

Donc effectivement, Monsieur LESSARD a dû avoir peur des formules mathématiques, certainement, qu'il y a dans l'annexe. Non, non, vous n'avez peur de rien ! Moi non plus, ça ne m'a même pas fait peur, je vous dirais, et ces formules ont bien été décortiquées, ne vous inquiétez pas, et ont bien été analysées même par la collectivité. On n'a pas fait seulement... comment dire... enfin, on n'a pas seulement écouté les paroles, comme vous dites, d'Amiens Énergies. On a aussi fait avec nos propres agents. On a bien décortiqué le prix.

Donc effectivement, on peut... le prix aussi est lié... comment dire... Au moment du contrat initial, le prix du gaz était très bas, donc maintenant, comme vous le savez, comme vous le dites, il a augmenté de plus de 50 %, donc il y a l'impact du gaz sur le prix et il y a aussi cette formule de révision liée aux quotas. Alors, les quotas carbone n'impacteront plus dès lors qu'on ne sera plus qu'à 25 % de fossile, dès 2020. Donc voilà. Effectivement, ça a impacté, là, cette année encore, mais ils seront moins prégnants par la suite. Il y a aussi l'impact du prix de l'électricité qui justement... comment dire... concerne la PAC qui utilise beaucoup d'électricité. Donc, il y a 80 % d'augmentation d'électricité qui impacte aussi le prix et ces taxes. Donc, pas de mystère sur ces sujets, je vous rassure.

Donc aussi, vous m'aviez dit... Oui, alors dimensionner la biomasse. C'est une vue de l'esprit et de votre esprit, je dirais, parce que voilà, ce n'est peut-être pas le choix qui va être fait non plus pour la suite parce qu'effectivement nous comptons bien, Monsieur HUTIN, arriver à terme à 100 % d'énergies renouvelables, mais on ne connaît pas encore non plus les nouvelles énergies qui nous attendent. Donc en l'état actuel des choses, effectivement, vous parlez de biomasse.

Moi, je serais plutôt favorable à l'énergie fatale, nous avons des entreprises et enfin voilà, on peut récupérer cette énergie-là. J'ai parlé, j'ai évoqué aussi l'énergie de récupération de la station d'épuration d'Ajinomoto qui est au moins aussi grande que la nôtre, qu'Ambonne. Donc, ça aussi, c'est une source d'énergie qui éviterait de faire brûler du bois encore et encore. Donc ça, c'est mon avis personnel, si vous le permettez.

Puis je ne sais plus ce que voulait dire Monsieur HUTIN. Je suis un peu perdue. Chauffage gaz 25 %, mais je vais laisser parler mon collègue Benoît. Merci, Benoît.

MME FOURE : La parole est en effet à Benoît.

M. MERCUZOT : Merci beaucoup, mes chers collègues. Bon, on a bien compris que ce dossier, en plus il réussit, donc il vous chiffonne un peu, il vous énerve un peu parce que... Mais si, c'est évident ! Bon. Mais au-delà... Mais si, c'est vrai. Au-delà de ça, parce que quand même on doit se réjouir de ce que le réseau sera sur la totalité de la ville à plus de 60 % d'ENR, le projet que vous aviez, il était uniquement sur le sud de la ville et donc on fait beaucoup mieux que ce que vous aviez envisagé de faire. Donc ça, on le sent bien, ça vous chiffonne et je comprends d'autant moins les remarques que vous formulez.

Alors premièrement, sur cette question du gaz, pardonnez-moi : soit vous avez une méconnaissance absolue du fonctionnement d'un réseau de chaleur, soit vous le faites exprès, mais dans l'un et l'autre cas, ce n'est pas très brillant, je dois dire. Pourquoi ? Parce que quand bien même le réseau de chaleur fonctionnera, et il fonctionnera, avec 100 % d'énergies renouvelables et de récupération, de toute façon, il y aura toujours des chaufferies gaz qui seront connectées quelque part. Pourquoi ? Parce que ces chaufferies gaz, elles feront l'appoint et le secours. Donc, de toute façon, ce n'est pas parce qu'on va construire une chaufferie gaz à côté de la chaufferie biomasse que ça veut dire qu'on est incohérents, qu'on ne sait pas ce qu'on dit et qu'il n'y aura pas 100 % d'énergies renouvelables et de récupération. Il faudra toujours des chaufferies gaz. Premièrement.

Deuxièmement, sur la question du coût, figurez-vous que pour aller rejoindre Cogelyo, il fallait plusieurs kilomètres de réseau, que chaque kilomètre de réseau coûte et qu'il coûte d'autant plus cher qu'il est apparu que sur la voie de la zone de l'espace industriel Nord, la voie est en partie sur une dalle béton, ce qui renchérisse de façon considérable le coût pour aller rejoindre Cogelyo et donc les 3 millions, qui sont réels, que va coûter cette fameuse chaufferie gaz, en réalité, ce n'est pas supérieur à ce qu'aurait coûté le fait d'aller chercher Cogelyo. Et nous avons pris la précaution, lors de nos discussions entre la ville et le délégataire, pour que s'il y a un surcoût, ce ne soit pas le délégant, c'est-à-dire la ville, qui le supporte. Ça, c'est un premier point.

Et puis le deuxième élément : je dois dire que je suis assez étonné, enfin bon finalement vous vous en réjouissez, c'est normal, mais je suis assez étonné de... comment dire... il y a un a priori négatif sur la SEMOP. Or, je trouve ça curieux, je vais vous dire, parce que nous avons beaucoup de services publics qui sont délégués à des entreprises purement privées et assez logiquement il faut les contrôler. Et je dois dire que si on n'est pas toujours complètement aussi performants qu'on pourrait espérer l'être en matière de contrôle des DSP, et c'est une des particularités, je crois, de nos services et il faut accroître ça, nous avons la particularité d'avoir des services relativement exigeants lorsqu'il s'agit de contrôler une DSP entièrement privée, entre les mains d'un délégataire entièrement privé, et j'en veux pour preuve qu'il y a quelques années, dans cette assemblée, nous avons voté en fin de délégation une délibération par laquelle un concessionnaire, je ne relèverai pas son nom, nous a versé 300 000 € parce qu'il se

trouve que dans son exécution du contrat, il n'avait pas respecté les clauses du contrat. On est capables de faire ça pour un délégataire purement privé. Qu'est-ce qui peut bien vous faire dire qu'on serait moins armés pour un délégataire qui n'est pas purement privé puisque certes il est privé à 51 %, mais on est dedans à 34 % ? Et donc, je ne vois pas pourquoi la SEMOP fait, de votre part, l'objet d'un opprobre à ce point. Je ne comprends pas.

Par contre, je me réjouis comme vous, et vous avez raison de le faire, que nos services aient été renforcés parce que pour comprendre les formules de calcul, je vous rejoins bien volontiers, il faut être un vrai spécialiste et il se trouve que nos services ont été renforcés par le recrutement d'un vrai spécialiste qui, soit dit en passant, vient de l'ADEME, ce qui est aussi une garantie de qualité et de connaissance de ces dossiers.

Bref, au final, je crois que certes c'est très technique, certes on pourrait toujours espérer qu'on soit capables de vendre la chaleur quasi gratuitement ou en tout cas à un prix dérisoire. Ça n'est pas le cas. Il n'empêche qu'avec ce réseau, la ville d'Amiens est parfaitement performante et que ce sont les Amiénois qui en bénéficient de tous points de vue, à la fois du point de vue du prix de la chaleur pour ceux qui sont raccordés et en même temps parce que pour ceux qui ne peuvent pas se raccorder, il y a ces aides qui ont été rappelées tout à l'heure par mon collègue DESCHAMPS.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci. Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Merci.

Ça va un peu loin, là, Monsieur MERCUZOT, je trouve. C'est le rôle d'un élu d'interroger et de contrôler. À notre place, vous faisiez exactement la même chose. Ce n'est pas parce qu'on pose ces questions que tout d'un coup on va jeter l'opprobre sur un mode de gestion particulier. J'ai dit que c'était le premier pour un réseau de chaleur en France, donc ça mérite d'être observé. De toute façon, vous êtes juriste, comme moi je l'ai été aussi, et donc on a l'habitude de se poser des questions. C'est notre travail. Donc, on continuera. Il n'y a pas de raison. Ce n'est pas incongru. Et on terminera ce mandat en faisant de la même façon. On a une ligne de conduite, c'est normal.

Alors, vous avez dit que notre réseau, celui qu'on aurait été censés faire, qu'on avait préparé, n'aurait pas été interconnecté. Je ne sais pas où est-ce que vous avez trouvé ça parce qu'effectivement il y avait un projet de chaufferie au sud, mais nous avons effectivement réfléchi sur Ambonne, etc. Tout ça, vous l'avez trouvé en arrivant. Et nous avons même repris le réseau Nord... Ah si ! Non, mais ça existait. Alors, vous avez mal cherché peut-être, mais ça existait. Le réseau Nord a été repris auprès de l'OPAC justement pour étendre, c'est évident, c'était ça. La législation nous y poussait, l'ADEME nous y poussait, nous a donné de l'argent pour cela. Donc, il faut arrêter de dire que notre réseau aurait été seulement au sud. Non, ce n'est pas vrai.

Ensuite, il n'y a pas d'opprobre à vouloir contrôler et garder la maîtrise. Celle-ci est de plusieurs ordres : le contrôle juridique, le contrôle financier. Effectivement, les formules sont à la fois des formules techniques pour le fonctionnement des outils, mais aussi pour calculer les prix pour les usagers, pour calculer effectivement ce que fait le délégataire, et il y a la partie technique qui est quand même la plus compliquée pour nous. Effectivement, vous avez recruté quelqu'un parce qu'il faut pouvoir parler d'égal à égal avec un délégataire qui connaît son métier sur le bout des doigts. Et donc ça, c'est important pour la collectivité qui ne fait pas en direct, effectivement, qui

fait faire, mais qui doit avoir en miroir forcément de quoi alimenter des discussions si ça ne va pas dans le sens que l'on souhaite, notamment pour les usagers parce que c'est ça en fait que l'on gère : c'est un service public.

Ensuite, sur l'affaire de la chaufferie gaz supplémentaire, c'est vrai qu'on aurait peut-être pu, si on l'avait anticipée, enfin moi je vois les choses comme ça, dimensionner autrement la chaufferie biomasse. J'ai bien compris que vous ne vouliez pas faire de la filière bois un secteur dominant dans le mixte, mais dans ce cas-là, oui, on n'aurait pas eu à creuser la voie départementale qui est en béton armé, mais on aurait pu, en profitant du projet biomasse, l'agrandir un petit peu et ça aurait peut-être fait une économie. Peut-être que mon raisonnement est faux, mais c'est comme ça que je le vois tout simplement. Donc, ce n'est pas une mise en cause de la SEMOP. C'est simplement un questionnement. Voilà, j'en reste là.

MME FOURE : Merci. Merci, Monsieur LESSARD.

Quelques mots simplement pour conclure provisoirement sur le sujet, mais on aura l'occasion d'y revenir évidemment, pour vous dire qu'enfin moi, ma nature ne me pousse pas à regarder vers le passé. Je suis plutôt tentée de regarder vers l'avenir. Mais néanmoins, il faut quand même reconnaître que vous aviez eu l'idée, c'est incontestable, d'un réseau de chaleur. Enfin vous, c'est un vous collectif. L'équipe municipale précédente avait eu l'idée d'un réseau de chaleur, mais en revanche cette idée ne s'était pas concrétisée d'aucune façon. Donc, je veux bien croire que vous, vous aviez pensé à utiliser telle ou telle source d'énergie, mais ce n'est pas ce que nous, nous avons trouvé dans les cartons. C'est tout ce que vous disent Florence RODINGER et Benoît MERCUZOT, rien d'autre. Et ça, ce n'est pas contestable. Ça, ce n'est pas contestable.

Alors, une chaufferie bois plus grande. Moi, j'ai écouté avec attention ce que dit Florence RODINGER depuis plusieurs années parce qu'elle connaît vraiment très bien son sujet et j'ai entendu que la chaufferie bois, ça pouvait être intéressant, en effet. C'est pour cela qu'on en fait une d'ailleurs et qu'on la fait un peu plus grande, un peu plus dimensionnée que celle qui était imaginée à l'origine. Néanmoins, la limite de la chaufferie bois, c'est que si on fait une chaufferie bois et qu'on importe du bois qui vient du bout du monde, ce qu'on gagne en énergie ici, sur Amiens, on le perd en trajet. Donc, il faut trouver un équilibre. On ne prétend pas avoir la vérité, mais on prétend simplement essayer d'être concrets, pragmatiques, et c'est la raison pour laquelle on utilise aussi bien sûr l'énergie qui revient de notre station d'épuration. Voilà tout simplement ce que je voulais vous rappeler.

En tout cas, moi, ce que je constate, pour circuler parfois à l'extérieur de ma ville, prioritairement dans ma ville mais aussi à l'extérieur, c'est que notre réseau de chaleur, Amiens Énergies, est vraiment regardé avec attention par de nombreuses villes ou de nombreuses agglomérations et je pense que c'est bien pour la planète.

Et je veux conclure aussi mon propos en vous disant que lors de la balade urbaine qui a permis de passer à proximité (vous y étiez, Monsieur LESSARD, comme vous êtes régulièrement d'ailleurs aux balades urbaines), lorsque nous avons visité le chantier de la chaufferie bois, comme lorsque nous avons visité aussi, enfin visité, regardé le terrain sur lequel prochainement seront implantés des panneaux photovoltaïques sur un terrain de 17 ou 18 hectares, il y a eu un intérêt massif de la part des habitants alors même que ce sujet est en effet très technique. Preuve qu'il est à la fois technique, mais aussi extrêmement stratégique. C'est probablement pour ça qu'on a des débats aussi au sein de ce conseil sur ce sujet-là et c'est bien normal.

Mais maintenant il nous faut passer au vote sur le sujet et moi j'ai hâte de voir fonctionner ce réseau de chaleur vraiment parce qu'il va y avoir à peu près 19 000 foyers amiénois reliés dès cet hiver et donc je pense que c'est vraiment un bien pour ceux qui vont être reliés, pour ceux qui vont en bénéficier par effet induit, ainsi que l'a rappelé Renaud DESCHAMPS, et pour aussi l'ensemble de notre territoire. Donc, je pense que c'est important de le noter.

Est-ce qu'on peut voter sur cette délibération ?

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, M. CARDON, Mme ANNOOT, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER, Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY se sont abstenus.

23 - VŒUX / QUESTIONS ORALES.

23.1 - VŒU SUR LA QUALITE DES DENREES ALIMENTAIRES FOURNIES DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE EUROPEEN AUX PLUS DEMUNIS (FEAD).

MME FOURE : Je passe la parole tout de suite à Madame ANNOOT pour le vœu qu'elle a déposé au nom des groupes d'opposition au départ, mais auquel nous allons nous rallier bien volontiers.

MME ANNOOT : Merci, Madame le Maire. Le vœu que nous vous présentons ce soir, vous vous souvenez, Madame le Maire et chers collègues, vient en prolongement de l'intervention de notre groupe au dernier conseil municipal à propos de divers scandales d'ordre alimentaire dont auraient pu être victimes les publics bénéficiant des denrées alimentaires dans le cadre du Fonds d'aide européen aux plus démunis, si les associations n'avaient pas fait preuve de vigilance et porté l'alerte. Je ne doute pas, comme vous venez de le dire, Madame le Maire, que ce vœu adressé au Ministre de l'Agriculture et à la Ministre de la Santé fera consensus, en tout cas je l'espère. Donc, je vais vous donner lecture de ce vœu :

« Cette année a été marquée en Europe par divers scandales d'ordre alimentaire, ainsi que par des changements majeurs sur le marché de l'agroalimentaire via des traités commerciaux.

La traçabilité de nos biens de consommation a été l'un des éléments au centre du débat. Cette question est apparue d'autant plus pertinente et urgente quand en novembre 2018 une première alerte relative à la qualité de steaks hachés fournis dans le cadre du FEAD avait été émise par le Secours Populaire Français au sujet de taches suspectes. Les recherches avaient conclu que l'origine de ces taches provenait de la brûlure des steaks hachés lors de l'emballage plastique de ces derniers. L'attributaire du marché public a alors accepté d'échanger les steaks hachés concernés.

En février 2019, les 4 associations françaises (Croix-Rouge, Secours Populaire Français, Fédération française des banques alimentaires et les Restos du Cœur) reconnues pour recevoir des denrées du FEAD en France, alertent une nouvelle fois les administrations locales et nationales compétentes de la présence d'éléments étrangers dans la viande, d'une couleur noire des steaks ainsi que de taches blanches et brunes sur les produits. Les services de l'État annoncent une absence de risque sanitaire et transmettent à la direction des fraudes.

Cependant, à défaut d'instructions claires de l'Administration, les associations, après des dégustations, décident de leur propre chef de stopper la distribution de ces produits avant de

connaître les résultats de l'analyse qu'elles ont diligentée à leurs frais. On ne peut que saluer leur professionnalisme, leur vigilance et leur réactivité.

Les échantillons révéleront des non-conformités, avec parfois des excès de gras, et quasi systématiquement un rapport collagène/protéine supérieur au seuil fixé dans le cahier des charges....

Quatre mois après, les contrôles effectués par France AgriMer pour le compte de l'État entérineront le retrait du marché et une politique de contrôle renforcée a permis de lever le voile sur un scandale similaire mi-septembre. Il s'agit cette fois d'escalopes gorgées d'eau.

Il n'est pas acceptable qu'en France, des produits présentant de tels défauts de composition aient pu être distribués aux associations caritatives, alors même que ces denrées sont, en principe, particulièrement surveillées dans la mesure où elles proviennent de fonds européens.

Comment en est-on arrivé à cette situation choquante où l'on voit distribuer de la nourriture de mauvaise qualité aux citoyens les plus démunis alors que le dernier rapport du Secours Populaire Français montre que la pauvreté ne cesse d'augmenter, que 21 % des Français ont du mal à se procurer une alimentation saine et à assurer trois repas par jour, et que ces difficultés augmentent pour les plus précaires, soit près d'une personne sur deux (48 %) dont le revenu net du foyer est inférieur à 1 200 € ?

Cette situation est particulièrement alarmante alors que nous nous apprêtons à importer encore plus de biens agroalimentaires de l'Amérique latine, avec le MERCOSUR, et du Canada, avec le CETA.

Toutes ces commandes publiques dépendent d'appels d'offres de l'État, il existe donc des moyens rapides pour agir sur cette situation.

C'est pourquoi, le conseil municipal d'Amiens, demande à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et à Madame la Ministre de la Santé de :

- Exiger plus systématiquement le respect par les attributaires des marchés publics de critères de responsabilité sociale et environnementale, de certification de qualité, de normes reconnues au niveau international.*
- Ajouter des critères relatifs à la qualité des produits dans les appels d'offres.*
- Préciser le contenu des autocontrôles de composition des produits réalisés par les fabricants dans le cahier des charges de France AgriMer, en prévoyant, au besoin des tests ADN des produits.*
- Prévoir que les autocontrôles de composition des produits fournis par le fabricant soient réalisés obligatoirement par un laboratoire indépendant agréé.*
- Renforcer l'efficacité des plans de contrôles en les priorisant sur les produits les plus sensibles (dont les steaks hachés et les produits carnés ou les poissons), notamment en rendant systématiques des visites sur place chez les fabricants de ces produits sensibles.*
- Débloquer des aides aux associations afin de leur permettre de remplir convenablement*

leur rôle de veille active sur ces sujets où l'administration s'est montrée défailante. »

Je vous remercie.

MME FOURE : Je passe la parole à Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui. Alors, je souscris au vœu de nos collègues : la sécurité des aliments est une priorité absolue pour notre collectivité. La manutention des denrées exige des règles très strictes de sécurité et d'hygiène, et notre service communal d'hygiène, de santé environnementale effectue très régulièrement des contrôles dans les lieux de distribution alimentaire.

L'habilitation des associations d'aide alimentaire est encadrée : traçabilité physique et comptable des denrées, respect des bonnes pratiques d'hygiène relatives au transport, au stockage et à la mise à disposition des denrées.

Les banques alimentaires sont très attentives à la qualité nutritionnelle des denrées distribuées aux bénéficiaires dans le respect des recommandations du plan national nutrition santé et, je pense que vous en êtes d'accord, il faut saluer le travail remarquable qu'elles effectuent au service des Amiénois.

Le don alimentaire est de plus en plus diversifié avec l'approvisionnement régulier en produits frais (fruits et légumes) essentiels à la santé des bénéficiaires, et je tiens à préciser que le CCAS d'Amiens fournit chaque année pour 20 000 € de fruits et légumes de saison aux banques alimentaires locales afin de respecter la diversité alimentaire. Cette action est couplée avec l'intervention du food truck et des food truck women qui encouragent la cuisine de ces aliments de saison, et je salue d'ailleurs Madame ANNOOT puisque vous avez été à l'initiative de cette action lorsque vous exerçiez les fonctions de vice-présidente du CCAS d'Amiens.

Il est important de combiner le don d'une alimentation sûre, saine, de qualité et diversifiée avec la recherche de l'équilibre nutritionnel. Pour cela, les fournisseurs et les donateurs doivent mettre à disposition des associations des produits sains qui correspondent à leur mode de distribution et aux équipements dont elles disposent, que ce soient des surgelés, de l'épicerie sèche, etc.

La loi alimentation de 2018 qui contient des dispositions sur la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, je cite, « vise notamment à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Elle s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. » L'État a la volonté d'agir pour une alimentation plus saine et de qualité. Il doit donc aussi sévir quand des abus scandaleux sont constatés. Je vous remercie.

MME FOURE : Merci, Annie. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre au vote ce vœu.

ADOpte A L'UNANIMITE

23.2 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA LIMITATION DE VITESSE DANS LE PERIMETRE DE L'HYPER-CENTRE D'AMIENS.

MME FOURE : Je passe la parole à Monsieur LESSARD, je crois, pour la question orale, la première.

M. LESSARD : Merci, Madame le Maire.

« Vous avez pris la décision de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h en faisant passer l'intégralité des rues situées dans le périmètre de l'hyper-centre d'Amiens en zone 30, à compter du 30 septembre 2019.

Nous approuvons ce choix que les élus de l'opposition de gauche vous avaient suggéré à de multiples reprises et ce, même si vous en faites une application limitée.

C'est un premier pas pour expérimenter avant un élargissement souhaitable, notamment dans les quartiers où la circulation automobile nécessite également grandement d'être apaisée afin d'améliorer la sécurité des riverains et usagers des espaces publics, réduire le bruit et la pollution...

Une des conséquences de la mise en place de la zone 30 est de permettre la circulation en double sens des cyclistes sur toutes les chaussées, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Il s'agit des articles R.311-1, §6.10 et 6.11 du Code de la Route.

Une telle possibilité facilite la circulation des cyclistes en élargissant le réseau disponible et en favorisant les continuités cyclables. Elle nécessite toutefois information et pédagogie auprès des différents usagers de la voirie.

Mais c'est à ce prix que nous serons en capacité de faire évoluer les mentalités pour réussir les transitions écologiques, énergétiques et sociales que notre collectivité s'est fixé comme objectifs.

Pouvez-vous nous indiquer quelles dispositions vous avez prises ou comptez prendre pour accompagner la mise en œuvre de ce principe posé par le Code de la Route, notamment :

- en complétant la signalisation spécifique à destination des cyclistes sur les voies en zone 30 ;*
- en aménageant dans cette zone les carrefours équipés de feux pour permettre aux cyclistes le tourne-à-droite et le tout-droit au feu rouge, comme le prévoit l'article R.415-15 du Code de la Route ? »*

Je vous remercie.

MME FOURE : Mes chers collègues, l'instauration pérenne de la limitation à 30 km/h de la circulation automobile dans l'hyper centre-ville à partir du 30 septembre dernier correspond à un choix qui répond aux attentes des Amiénois.

En effet, après une première expérimentation de la limitation de vitesse, cet été, lors des épisodes de canicule, les habitants ont eu le réflexe de lever le pied en voiture et de rouler plus

lentement. Par ailleurs, nous faisons aussi le constat que les habitants sont de plus en plus nombreux à circuler à pied, en vélo ou en trottinette.

Cette mesure fraîchement mise en place a été bien accueillie, démontrant qu'aujourd'hui les Amiénois ont pris conscience de l'influence du changement climatique sur leur mode de vie et en particulier sur leurs déplacements.

Comme vous le précisez, la mise en place de la zone 30 dans le centre-ville permettra la circulation en double sens des cyclistes sur toutes les chaussées, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police (article R.311-1 du Code de la Route).

Cette limitation à 30 km/h a été matérialisée par une signalisation au sol, des revêtements spéciaux, du mobilier urbain et l'implantation de panneaux à l'entrée des rues sur le périmètre qui, lui, reste à 50 km/h. Les boulevards Carnot, Maignan Larivière, Mail Albert 1^{er}, Belfort, rues du Port d'Amont, Vanmarcke, rue des Francs Mûriers, Port d'Aval et boulevard Faidherbe.

Le passage à 30 km/h pour l'ensemble des véhicules dans le périmètre du centre-ville a été une décision commune avec la métropole. En effet, la mise en place de cette mesure se traduit techniquement par la prise d'un arrêté de police qui liste l'ensemble des rues concernées.

Avec cette mesure, j'entends privilégier les modes de déplacement doux en étant attentive à la qualité de l'air et de notre environnement. À titre d'information, on estime que les effets de la pollution atmosphériques causent, dit-on, 48 000 morts en France chaque année.

Pour répondre à votre première question, à partir du 30 septembre, une campagne de communication a débuté. Elle sensibilise les automobilistes à cette nouvelle réglementation dans l'hyper-centre et j'ajoute que les panneaux 30 inscrits au sol, on ne peut pas les louper, ils sont vraiment bien visibles.

La signalisation spécifique, comme vous le demandez à travers votre question, n'est pas la bienvenue, car elle s'oppose à la notion de partage des espaces publics et stigmatise les différents usagers.

Le travail que l'on conduit avec les associations, et notamment celles représentant des cyclistes, nous amène à penser que la meilleure solution est bien la mixité des usages dans un espace où la circulation est apaisée. Dans ce cadre, il n'est pas opportun de formaliser systématiquement les zones pour chacun des modes de transport.

Cependant, nous sommes prêts à analyser finement les carrefours qui pourraient être dotés de tourne-à-droite, à condition que la sécurité des cyclistes soit assurée.

Enfin, la généralisation de cette mesure à l'ensemble des quartiers, comme à Lille, n'est pas d'actualité, mais nous n'excluons pas quelques extensions dans certains quartiers par la suite, à la demande des Amiénoises et des Amiénois, comme ça a déjà été le cas dans le passé d'ailleurs, puisque je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de rues qui sont d'ores et déjà à 30 et qui ne sont pas dans ce périmètre. Je pense, par exemple, à l'axe rue Jules Barny/chaussée Jules Ferry ou je pense encore à l'axe boulevard Baraban/boulevard du Cange.

Voilà ce que je pouvais vous répondre.

23.3 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX NUISANCES DANS LE QUARTIER ST LEU.

MME FOURE : Je passe la parole à... Alors, pour la question sur Saint-Leu, c'est... Qui est-ce qui pose la parole ? Qui pose la question ? Pardon, excusez-moi. C'est Madame LEPRESLE ? Madame LEPRESLE, vous avez la parole.

MME LEPRESLE : Oui, merci, Madame le Maire.

« Certains habitants du quartier Saint-Leu ont, depuis plusieurs années, le sommeil très fréquemment perturbé.

Comme chacun sait, les nuits dans ce quartier sont agitées mais elles se transforment régulièrement en nuisances dans un contexte d'habitat très perméable aux intrusions ou agressions sonores en provenance de l'extérieur et lié à une concentration massive de bars de nuit installés dans un périmètre restreint.

De plus, l'image que renvoie ce quartier historique d'Amiens au touriste matinal n'est pas toujours des plus ragoûtantes.

Nous devons pourtant réussir ce grand écart entre quartier festif et riverains paisibles d'autant qu'une partie d'entre eux ont actuellement le sentiment qu'on leur demande de se résigner à subir ces conditions de vie dégradées.

Leurs revendications, qu'ils vous ont d'ailleurs fait connaître, ne nous paraissent pas insurmontables.

La fermeture à l'heure légale, soit 1h du matin, avec mise à l'essai, pour une période de six mois, par exemple, ou encore la réduction du nombre de soirées en semaine pendant lesquelles la dérogation d'ouverture est accordée à certains de ces établissements jusqu'à 3h du matin.

Outre la signature de la charte de la vie nocturne par les gérants de bar, quels sont vos projets pour améliorer les conditions de la vie sociale dans ce quartier où réside une population parfois en grande précarité ? Quelles sont les dispositions que vous proposez pour répondre à la souffrance de nombreuses familles du quartier ? »

MME FOURE : Je passe la parole à Patrick PIGOUT pour la réponse.

M. PIGOUT : Merci, Madame le Maire.

La Ville d'Amiens a adopté la charte de la vie nocturne le 15 octobre 2015. Elle a été signée par Madame le Maire, Madame la Préfète et Monsieur le Président de l'association des commerçants de Saint-Leu en novembre 2015. Le président de la Fédération des Associations Étudiantes Picardes l'a signée ultérieurement.

Cette charte a pour vocation de concilier les attentes des riverains, des commerçants et des noctambules pour favoriser le « mieux vivre ensemble ».

Un comité de pilotage a été mis en place suite à son application. Il est piloté par l'adjoint au maire en charge du secteur centre et du commerce et réunit mensuellement les représentants de l'État (préfecture et police nationale), les présidents des comités de quartier concernés, le président de l'association des commerçants de Saint-Leu, le président de la FAEP et les services concernés de la collectivité.

Afin d'évaluer le dispositif, la Ville d'Amiens a organisé, en fin de l'année 2018, les assises de la vie nocturne. Celles-ci donnèrent lieu à la réunion avec les commerçants le 5 novembre 2018, suivie le 11 décembre par la réunion avec la Fédération des Associations Étudiantes Picardes et de nombreuses corporations étudiantes. Pour se terminer par la réunion publique avec les habitants le 15 janvier 2019.

La charte a été amendée suite à ces différentes rencontres et échanges. Elle a été validée par l'État (Préfecture-Direction Départementale de la Sécurité Publique) et a fait l'objet du passage au conseil municipal du 25 avril 2019.

Un point d'étape a été organisé avec les habitants lors de la réunion publique du 18 juin 2019. Les réalisations et les avancées ont été présentées aux participants, habitants, étudiants et commerçants ainsi que la charte en elle-même.

La nouvelle charte de la vie nocturne de la ville d'Amiens a été signée le 4 octobre dernier par la préfète de la Somme, le maire d'Amiens, l'UMIH, la FAEP, l'association Le Mail et l'association des commerçants de Saint-Leu, cinq corporations étudiantes et 16 établissements.

Vous remarquerez que désormais les commerçants signent individuellement la charte, ce qui permet de mettre en avant leur engagement dans les principes qu'elle rappelle.

Un logo relatif à la charte a été créé. Il sera apposé sur tous les supports de communication relatifs à la vie nocturne. Chaque commerçant signataire recevra la charte et le logo afin de les apposer sur la vitrine de son établissement.

Un important travail relatif à la prévention a été entamé par la ville d'Amiens et ses partenaires. Une convention type a ainsi été créée conjointement avec les représentants des étudiants et l'association des commerçants de Saint-Leu avec pour but, lors de l'organisation d'événements festifs ponctuels, de préciser et d'encadrer les engagements de chaque partie ; l'association étudiante organisatrice et l'établissement de nuit qui la reçoit.

Des temps forts de prévention ont été définis sur les thèmes de l'alcool, des autres addictions, des nuisances sonores, du harcèlement de rue et de la propreté. Ils se sont déclinés en actions qui sont et seront réalisées avec les étudiants et les établissements volontaires sur le quartier Saint-Leu. Quelques supports de communication sont déjà réalisés à cette fin.

À titre d'exemple, un temps fort de prévention a eu lieu jeudi dernier, le 10 octobre au soir à Saint-Leu, sur le thème de la consommation excessive d'alcool et les risques qui en découlent (santé, accidentologie, violence...). Il a été mis en œuvre par la ville d'Amiens en partenariat avec la FAEP, l'association Le Mail et la préfecture ainsi que certains des établissements de nuit intéressés. Les étudiants, les agents de la préfecture en charge de la sécurité routière et les médiateurs de la ville ont ainsi déambulé sur Saint-Leu. Ils ont été vers les publics présents sur les terrasses et les espaces publics afin de faire passer quelques messages de prévention. Les éducateurs du Mail étaient également présents ainsi que leur unité mobile qui était basée rue Edmond Fontaine.

D'autres temps forts s'ajouteront et compléteront la présence déjà assurée du service prévention et médiation de la ville d'Amiens :

- Présence de l'unité mobile de l'association Le Mail entre mars et décembre, présence tous les jeudis soir de 18h à 23h place du Don, sauf le deuxième jeudi du mois où l'unité

est localisée rue Edmond Fontaine ;

- Présence des médiateurs de la ville qui assurent une présence sociale par déambulation sur le quartier entre mars et décembre, les jeudis soir de 20h à 22h tous les 15 jours et depuis avril 2019 les vendredis soir de 20h à 22h tous les 15 jours ;
- Et présence aussi des animateurs du service santé de la ville les jeudis sur Saint-Leu.

Par ailleurs, il est à noter que l'association Le Mail a engagé en 2019 un travail avec les établissements de nuit dans le cadre de Label Quality Night.

Concernant les horaires de fermeture des établissements, un premier pas a été effectué. Madame la Préfète a en effet annoncé, en accord avec Madame le Maire, son intention future d'une fermeture à 1 heure du matin tous les mardis pour les établissements de nuit. Cette annonce doit être le point de départ d'une réflexion plus globale lancée par les services de l'État qui devrait aboutir au printemps 2020 à une refonte de l'arrêté préfectoral réglementant notamment les horaires de fermeture des établissements de nuit qui date de 2012.

Sur le plan de la sécurité, je vous rappelle que les dispositifs de vidéosurveillance ont évolué depuis 2014 et ce sont actuellement 15 caméras qui sont localisées sur le secteur Saint-Leu facilitant la surveillance du quartier, l'intervention des forces de l'ordre et l'élucidation des affaires judiciaires qui y ont lieu.

La présence visible de la police municipale a été renforcée avec notamment son dispositif Opération Tranquillité Estivale qui a été revu. Six opérations ont ainsi été réalisées sur la période de mai à juillet 2019 avec en moyenne le déploiement d'une douzaine d'agents. Ces opérations visent à renforcer les contrôles administratifs des établissements, renouer du lien avec les habitants et faire appliquer les arrêtés municipaux.

Leur bilan est le suivant :

- 57 agents PM et 8 agents de la brigade motorisée pour des contrôles routiers présents ;
- 62 infractions au stationnement, 27 infractions au Code de la Route, 31 infractions pour miction et propreté relevées ;
- 3 PV pour consommation d'alcool sur voie publique (application de l'arrêté municipal) ;
- 11 mises à disposition de personnes auprès des services de la police nationale ;
- 69 prises de contact avec les établissements de nuit.

Au-delà de ces opérations, la police municipale est régulièrement présente et à ce titre depuis le début de cette année elle a notamment réalisé :

- 168 interventions pour tapage nocturne qui ont donné lieu à 19 mises en demeure et 15 verbalisations ;
- 570 verbalisations pour infraction au stationnement dont 298 pour le seul pont de la Dodane ;
- 76 suivis d'établissements de nuit ont été opérés qui donnèrent lieu à 8 mises en

demeure pour nuisances sonores, 8 verbalisations pour le même fait et 6 verbalisations pour fermetures tardives.

La police nationale a également annoncé le renforcement de ses interventions sur le quartier Saint-Leu où les interventions suite à des appels police secours sont nombreuses. Elle s'est engagée à multiplier les patrouilles et les contrôles inter-administration des établissements de nuit. Madame le Maire et Madame la Préfète sont régulièrement en contact sur ce sujet de la vie nocturne qui est une des priorités identifiées en matière de sécurité sur le territoire d'Amiens.

Notre service hygiène diligente également des contrôles d'établissements dans le cadre des dossiers qu'il gère ou suite aux plaintes des administrés notamment pour nuisances sonores.

Sur le plan des aménagements et de la gestion de l'espace public, ont été réalisés :

- Le marquage au sol et la délimitation des terrasses ;
- La sécurisation de la rue Edmond Fontaine par la mise en place de deux bornes amovibles bloquant l'accès des véhicules tous les soirs du lundi au samedi de 19h à 5h du matin ;
- La création de terrasses à l'arrière des 3 établissements de la rue Edmond Fontaine ;
- L'aménagement provisoire de l'ancien parking où est envisagée la construction de la future salle de concert de la Lune des Pirates ;
- 3 uritrottoirs seront bientôt posés rue Saint-Leu et dans le secteur de la rue Vanmarcke afin de limiter les nuisances liées aux multiples mictions ;
- Le nombre de poubelles présentes sur le quartier sera revu ainsi que leur fréquence de nettoyage.

Enfin, l'action de la brigade verte sera certains jours de la semaine priorisée sur ce secteur.

Comme vous pouvez le constater, la mobilisation autour de ce sujet est conséquente et nous ne relâcherons pas notre effort, car c'est un sujet que nous suivons avec la plus grande attention.

MME FOURE : Et d'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes rendues, Madame la Préfète et moi, avec les élus concernés et puis nos services respectifs, un jeudi soir, il y a quelques semaines, sur place pour nous rendre compte de la situation.

Merci à tous. Je vous donne rendez-vous le vendredi 22 novembre à 17h pour notre prochain conseil. La séance est levée.

La séance est levée à 21 h 11.

Madame le Maire

Brigitte FOURÉ

